



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL

**14^{ème} REVUE SECTORIELLE CONJOINTE DU SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL
« Etat - Profession Agricole-PTF- Collectivités Territoriales-Secteur Privé-Société Civile »**

RAPPORT

Avril -2024

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	8
III. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PDA.....	10
La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)	10
❖ la mise en place et la distribution des intrants agricoles pour la production végétale	11
IV. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE	15
4.1. Evolution des indicateurs macroéconomiques	15
4.2. Etat d'exécution des projets et programmes au 31/12/2022	16
Décassements selon les composantes du PNISA	18
Répartition du financement selon le budget programme	19
Répartition du décaissement 2022 suivant le Partenaire Technique et Financier	20
Contraintes et propositions de solutions	22
Contraintes	22
Propositions de solutions	22
4.3. Résultats de la campagne agricole 2023.....	23
1.1 Situation des cultures	24
1.2 Situation phytosanitaire (impacts sur les cultures)	24
1.3 Situation pastorale et zoo-sanitaire.....	25
1.3.1 Situation des pâturages.....	25
1.3.2 Abreuvement du bétail	25
1.3.3 Mouvement des animaux.....	25
1.3.4 Situation zoo sanitaire	26
1.4 Situation halieutique	26
1.5 Situation des dégâts, conflits et des catastrophes	27
II. PRODUCTIONS AGRICOLES 2023.....	27
2.1 Productions provisoires des céréales en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023).....	27
2.2 Productions des racines et tubercule en 2023/2024 et comparaison à celles de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018 à 2023)	30
2.3 Productions des légumineuses en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023).....	30
2.4 Productions des cultures de rente en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023).....	30
2.5 Productions de coton et d'autres cultures végétales en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018 à 2023) 31	31
III. AUTRES PRODUCTIONS 2023	31
3.1 Effectifs du cheptel mis à jour pour de 2018 à 2023 (bovins, caprins, ovins, camelins, Poulets, Pintade, etc.).....	31
3.2 Production laitière nationale.....	32
3.3 Production de cultures fourragères	32
3.4 Production nationale de viande.....	32
3.5 Productions des produits de la pêche et de la pisciculture en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018- 2023) 33	33

IV. BILANS CEREALIERS ET ALIMENTAIRES	37
4.1 Bilan céréalier prévisionnel 2023-2024	37
V. PROXYS CALORIQUES PAR REGION	39
VI. SITUATION DES MARCHES	39
6.1 Prix des produits agricoles	40
VII. SITUATION NUTRITIONNELLE	47
7.1 Situation nutritionnelle nationale en 2023-2024 de 56 cercles y compris les 6 communes de Bamako	47
7.2 Situation de la prise en charge de la malnutrition	48
7.2.1 Situation des admissions de la malnutrition aigüe sévère des enfants de moins de 5 ans	48
VIII. EVALUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE (cadre Harmonisé)	49
8.1 Situation courante et projetée	49
8.1.1 Principaux résultats pour les zones touchées par l'insécurité Alimentaire.	49
8.1.2 Cartographie des situations courante et projetée	49
4.4. Contribution des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à l'économie rurale et agricole	50
4.4.1. Situation générale des SFD pour leur contribution à l'économie rurale et agricole	50
4.4.2. Actions Majeures du Projet Inclusif pour le monde rural	52
4.4.2.1. Extension du ciblage géographique et amélioration de l'accès des ruraux aux services des SFD	52
4.4.2.2. Amélioration de l'inclusion financière rurale par le MEREF	52
4.4.2.3. Amélioration de la production rurale par le MEREF	52
4.4.3. Défis latents du secteur de la microfinance	54
V. CONTRAINTES/SOLUTIONS ET ATOUS DU SECTEUR	55
5.1. Contraintes/solutions	55
5.2. Atouts	55
VI. CONCLUSION	56
VII. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 13^{ème} REVUE	57

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AIC	Agriculture Climato-Intelligente
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BAR	Budgétisation Axée sur les Résultats
BCRA	Bureau Central du recensement Agricole
BRRA	Bureau Régional du recensement Agricole
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENA	Conseil Exécutif National de l'Agriculture
CERA	Comité Exécutif Régional de l'Agriculture
CFRA	Conseil Régional et la Chambre Régionale d'Agriculture
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSA	Conseil Supérieur de l'Agriculture
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
EA	Entreprises Agricoles
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
FENAFER	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Mali
FENAJER	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux du Mali
FIDA	Fond International de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable de la Terre
GDTE	Gestion Durable de la Terre et de l'Eau
GAR/BAR	Gestion et la Budgétisation Axées sur les Résultats
GT-EAR	Groupe Thématique Economie Agricole et Rurale
LFA	Loi Foncière Agricole
LOA	Loi Orientation Agricole
MA	Ministère de l'Agriculture
MEP	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPAM	Projet d'Appui à la productivité Agricole au Mali
PASSDR	Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural
PCA	Plan communal d'Adaptation
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PFA	Politique Foncière Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut

PNISA	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PoLNSAN	Politique Nation de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRIASAN	Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRISA	Plan Régional d'Investissement dans le Secteur Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SNDI	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
SNDR	Stratégie Nationale de Développement du Riz
SRI	Système de Riziculture Intensive
UA	Union Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réalisations en assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN)	14
Tableau 2 : Effectifs des bénéficiaires de la réponse par région (Etat)/Quantité distribuée par région	15
Tableau 3 : La situation des financements et décaissements réalisés au cours de l'année 2022 (FCFA)	16
Tableau 4 : Evolution du taux de décaissement de 2019 à 2022 SDR Global.	18
Tableau 5 : Décaissements de 2022 selon les composantes du PNISA (en FCFA).....	19
Tableau 6 : Répartition du financement 2022 suivant le budget- programmes (FCFA).	20
Tableau 7 : Répartition des décaissements 2022 selon la source de financement.	20
Tableau 8 : Situation de financement par type de projets.....	21
Tableau 9 : Répartition de la production céréalière par culture de 2018 à 2023 et comparaison avec celles de 2022-2023 et la moyenne des 5 dernières années.	29
Tableau 10 : Comparaison des Productions de tubercules réalisées en 2023 avec celles de la campagne 2022/2023 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).	30
Tableau 11 : Comparaison des Productions de légumineuses 2023/2024 avec celles de 2022-2023 et la moyenne des 5 dernières années 2018-2022	30
Tableau 12 : Comparaison des Productions des principales cultures de rente en 2023 avec celles de 2022 et la moyenne des 5 dernières années 2018-2023.....	31
Tableau 13 : Productions provisoire des principales cultures de rente en 2023 et leurs variations par rapport aux Productions de 2022 et la moyenne des 5 dernières années (2018-2022).....	31
Tableau 14 : Comparaison des effectifs du cheptel en 2023 avec ceux de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).....	32
Tableau 15 : Comparaison de la production et la transformation du lait 2023 avec ceux de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).....	32
Tableau 16 : Comparaison des Productions de poissons (tonne) réalisées en 2023 avec celles de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).....	33
Tableau 17 :: Exportation de poisson 2022	34
Tableau 18 : Placements des permis de pêche par régions en 2023	34
Tableau 19 : Recettes de placements des permis de pêche par régions de 2021 à 2023.	35
Tableau 20 : Récapitulatif des d'intrants de pisciculture subventionnés en 2023	35
Tableau 21 : Infrastructures piscicoles et aquacoles créés en 2023.....	36
Tableau 22 : Infrastructures Agro industrielles en 2023.....	36
Tableau 23 : Bilan céréalier provisoire du Mali pour la campagne 2023.	38
Tableau 24 : Proxys calorique par Région (Kcal/pers/jour)	39
Tableau 25 : Prix moyens des animaux vendus	45
Tableau 26 : Termes de l'échange chèvre/céréales.....	46
Tableau 27 : Situation nutritionnelle en 2023.....	48
Tableau 28 : Situation des admissions de la MAS des enfants de moins de 5 ans	48
Tableau 29 : Evaluation des populations en insécurité alimentaire (courante)	50
Tableau 30 : Evaluation des populations en insécurité alimentaire (projetée)	50
Tableau 31 : <i>Chiffre clé du MEREF-SFD au 31 Décembre 2023.</i>	53
Tableau 32 : <i>situation globale du portefeuille de refinancement - MEREF au 31-12-2023.</i>	54
Tableau 33 : Contraintes et propositions de solution	55
Tableau 34 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la 13 ^{ème} revue sectorielle conjointe	57

I. INTRODUCTION

Le secteur Agricole dispose d'énormes potentialités et d'un poids économique important dans la croissance du pays. Il a en son sein des sous-secteurs avec de multiples filières et acteurs toute chose nécessitant une prise en compte exhaustive et une harmonisation des actions de divers horizons.

Dans l'optique d'atteindre cet objectif majeur, le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a développé plusieurs approches et stratégies dont le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural (PASSDR). Ceci est en conformité avec les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2015-2030).

Ainsi, pour obtenir une photographie complète du secteur et orienter les prises de décision des autorités, la revue sectorielle conjointe (Etat, Profession Agricole, Société Civile, Secteur Privé, Collectivité Territoriale, PTF etc) est organisée annuellement pour faire le point de la situation du secteur et analyser les perspectives d'évolution de façon participative et responsable. Cette dynamique de concertation est soutenue par la mise en place d'un calendrier harmonisé des revues pour optimiser le système de suivi-évaluation des projets/programmes, des budgets programmes et des politiques publiques, tel qu'énoncé dans la lettre circulaire N°001100 MEF/SG du 08 Avril 2024 du Ministère de l'Economie et des Finances adressée à chaque département ministériel.

Cette lettre est accompagnée d'une note méthodologique qui précise le chronogramme de chaque revue et son harmonisation avec les autres revues.

C'est justement dans ce cadre que la présente revue, est organisée en vue d'une meilleure évaluation du secteur Agricole. Elle constitue un espace de dialogue et de concertation entre les différents acteurs du Secteur Développement Rural.

La revue sectorielle vise les objectifs ci-après :

- faire l'état de mise en œuvre des politiques et stratégies au cours de l'année 2023 ;
- analyser les instruments de planification et d'évaluation utilisés dans le secteur Agricole ;
- mettre en évidence les performances enregistrées dans le secteur au cours de l'année 2023 ;
- passer en revue l'état d'exécution des activités de la profession Agricole et des autres programmes transversaux ;
- présenter le niveau d'exécution de la campagne Agricole harmonisée et consolidée et procéder à une analyse approfondie des résultats obtenus.

Le présent document est structuré autour de cinq (05) principaux points, à savoir :

- un bref rappel des politiques et stratégies du Secteur Développement Rural ;
- l'état de mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole (PDA) ;
- les performances/contributions du Secteur Agricole dans l'économie nationale ;
- les contraintes et les difficultés du secteur Agricole ;
- les propositions d'amélioration et les perspectives.

II. BREF RAPPEL DES POLITIQUES ET STRATEGIES

Le Secteur Développement Rural est régi par des dispositions législatives et réglementaires et plusieurs référentiels de Politique Agricole. Il s'agit notamment de :

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) du 5 septembre 2006 qui vise à promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré. Elle fixe les objectifs sectoriels : 1) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain; 2) la souveraineté et la sécurité alimentaire du pays; 3) la réduction de la pauvreté rurale; 4) la modernisation de l'Agriculture Familiale et le développement de l'Agro-industrie; 5) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; 6) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique; 7) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

Les orientations générales fixées par la LOA ont été déclinées en stratégies opérationnelles dans le document de Politique de Développement Agricole (PDA) adopté par le Gouvernement en août 2013. Les objectifs de la PDA se résument à ceux définis par la LOA.

La PDA s'articule autour de huit (8) orientations stratégiques majeures :

- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Mali et contribuer à celle de la sous-région ;
- Assurer le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs ;
- Préserver l'environnement et gérer les ressources naturelles ;
- Développer les investissements dans le secteur Agricole ;
- Améliorer la compétitivité des produits Agricoles et agro-industriels ;
- Développer un système de recherche et de conseil Agricole ;
- Assurer la formation des acteurs du secteur ;
- Mobiliser le financement et des ressources en faveur du développement Agricole.

En support à la PDA, un Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025) a été adopté lors du 5e Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA) en Mai 2015. Le PNISA constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur Agricole prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants.

Ces orientations de politique Agricole sectorielle sont explicitées dans plusieurs référentiels **de politiques et stratégies sous sectorielles** dont la Stratégie Nationale de l'Irrigation, la Politique Nationale de Développement de l'Elevage ; la Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA) ; le Cadre Stratégique d'Investissement pour la GDT au Mali (CSI-GDT) ; la politique foncière Agricole (PFA) etc.

Le développement du secteur Agricole est aussi orienté par des options de politiques et stratégies à caractère transversal. On peut souligner entre autres : la Politique de Développement Industriel du Mali ; la Politique Nationale de l'Eau ; la Politique Nationale Genre ; la Politique Nationale de Protection de l'Environnement ; la Politique Nationale sur le Changement Climatique ; la Politique de nutrition ; la Stratégie et la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle....

III. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PDA

a. Stratégies et mesures relatives au sous-secteur de l'agriculture

Ces stratégies sont mises en œuvre par les services centraux notamment la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP) et l'Office de Protection des Végétaux (OPV).

La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole, les réalisations de la DNA ont été essentiellement axées sur l'élaboration des documents de la politique nationale du conseil agricole et du système national du conseil agricole.

❖ La vulgarisation agricole :

- la tenue des concertations nationales sur la gestion de la subvention des engrais
- la finalisation du document du Système National du Conseil Agricole (SNCA) avec l'appui du PASSIP/GIZ ;
- la finalisation du document de la Politique Nationale du Conseil Agricole (PNCA) ;
- l'évaluation environnementale et stratégique pour le Programme National de la Riziculture Intensive (PN-SRI) est en cours dans les régions de Mopti et Ségou;
- la finalisation du document sur le programme global de développement des filières blé, fonio, mil, sorgho et l'arachide ;
- l'élaboration du document du programme d'appui aux filières mil, sorgho, arachide et fonio est en cours avec l'accompagnement de la FAO ;
- le développement de la culture maraichère biologique, un projet national est a été élaboré sur la production des fruits et légumes à travers le système des murets ;
- la stratégie de mise en valeur des Aménagements Hydro-Agricole a été élaborée et Validée ;
- l'accès des produits Agricoles aux marchés, un projet de la JICA travaille sur l'approche de l'agriculture orientée vers le marché (SHEP);
- **la stratégie de formation de l'Approche par Compétence** a été élaborée et validé avec l'accompagnement du projet FASAM. Cette approche est actuellement mise en œuvre au niveau de tous les Centres d'Apprentissage Agricole pour les deux cycles : Certificats d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA) et le Brevet de Technicien Agricole (BTA) ;
- **le renforcement des capacités des agents**, le cycle Brevet de Technicien en Vulgarisation Agricoles (BTVA) est en cours d'expansion dans les Centres de M'Pessoba , Samé et Samanko ;
- **l'autonomisation de la femme et de l'enfant**, deux (02) projets sont en cours de d'exécution. Il s'agit des projets « Dou touloma » et « Inclusif » ;
- l'étude du répertoire des besoins des acteurs des chaînes de valeur agricoles et pastorales au Mali dans les régions de Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka et Kidal avec le Projet STAMP+.

❖ Les stratégies de Développement des filières

- **La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture 2023-2030** est finalisée. A cet effet, le Programme National du Système de Riziculture Intensif (PN-SRI), initié par le département et finalisé ;
- **La Promotion de la chaîne de valeur de la filière anacarde** : l'élaboration du plan stratégique de développement et de croissance (PSDC) du CICC pour la période 2023-2027 ;
- **la filière Mangue** : la DNA travaille avec l'interprofession à travers l'appui des projets CIV, PACAM, PACAO et PCDA, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exportations de la mangue, la lutte contre les mouches de fruit et la certification des plants de mangue ;

- 60 agents phytosanitaires et producteurs ont été formés sur la production de plants de mangoier et le processus de certification des plants sur la production de plants de mangoier et sur le processus de certification des plants ;
- la mise en place d'un mécanisme sous régional de surveillance de la mouche des fruits ;
- la mise en place des interprofessions karité et Blé ;
- le transfert des technologies agroalimentaires dans le cadre du développement des filières pomme de terre, mangue et riz avec l'appui du CIV/GIZ.

❖ **la Stratégie Nationale de l'Agroécologie et sa transition au Mali et le développement de l'agriculture biologique** : un comité de pilotage a été mis en place et travaille pour l'élaboration des textes réglementaires relatives à l'Agroécologie et l'agriculture biologique ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale.

❖ **la mise en place et la distribution des intrants agricoles pour la production végétale**

Pendant la campagne agricole 2023, 36 437,63 tonnes d'engrais minéraux ont été distribuées, contre 21 821 tonnes en 2022.

La quantité d'engrais organique distribuée est de 52 662,55 tonnes contre 71 307 en 2022.

22, 54 tonnes d'Ovalis contre 25,39 tonnes en 2022 et 17,96 tonnes de semences de maïs hybrides contre 24,38 tonnes en 2022.

Le nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié la subvention des intrants agricole est de 386 697 dont 53 926 femmes. Ce nombre représente 23% des producteurs recensés.

b. Stratégies et mesures relatives au sous-secteur de l'élevage et de la pêche

Compte tenu de la vétusté du document de politique au niveau de l'élevage (cf PNDE 2004), il est impérieux d'aller à l'élaboration du document stratégique dans le sous-secteur de l'élevage qui prendra en compte :

- la Stratégie de Développement et de la Valorisation du Lait Cru Local au Mali ;
- le Programme Quinquennal d'Aménagements Pastoraux (PQAP II) ;
- la Stratégie Nationale de Promotion des Cultures Fourragères et de Valorisation des Résidus de Récoltes et des Fourrages Naturels ;
- la Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Génétiques Animales et d'Amélioration Génétique au Mali ;
- la Stratégie de Développement des Filières Bétail-Viande, Lait, Cuir et Peaux, Apiculture, Volaille.

c. Stratégies et mesures relatives à la recherche et à la formation Agricole

Au niveau de la recherche, il est à noter la mise en œuvre du Système National de Recherche Agricole par le Comité National de la Recherche Agricole (CNRA). Toutefois, afin de répondre aux besoins des politiques de transformation de l'Agriculture malienne, il est nécessaire d'actualiser le plan stratégique de la recherche Agricole.

d. Stratégies et mesures relatives à la surveillance et de protection des végétaux et des animaux.

La protection des végétaux et des animaux est régie par des textes de lois non pourvu de politique. Pour des besoins d'harmonisation et de cohérence avec la LOA (chap III, art : 61) et les politiques régionales, et internationales, il est nécessaire d'élaborer la politique de surveillance et de protection des végétaux et des animaux.

e. Stratégies et mesures relatives à la situation alimentaire et nutritionnelle

L'état des politiques et stratégies élaborées par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole (PDA) au cours de l'année 2023 pour la mise en œuvre de la réponse. On notera en particulier :

- l'implication du Gouvernement et la mobilisation des Partenaires de la SAN qui ont permis :

- une meilleure conduite des opérations de suivi et d'évaluation pour assister dans les délais les populations ;
- l'amélioration de la gouvernance par la transparence à travers la forte communication ;
- la diversification des modalités de réponse du CSA et de ses partenaires dans le sens de la rendre toujours plus efficace. Il s'agit de la combinaison de plusieurs instruments complémentaires (DAG, transferts monétaires, Cash for Food, Cash for Work, Assurance risque Sécheresse...) pour améliorer la qualité et l'impact de la réponse, par exemple la combinaison de distributions gratuites et de transferts monétaires, ou de la combinaison entre ces deux modalités et les appuis nutritionnels ;
- le nouveau mécanisme de coordination entre l'Etat et ses partenaires, soutenu par des outils standardisés développés par le CSA montre son efficacité ;
- le déploiement transversal des opérations de communication à travers la majorité des canaux appropriés, aussi bien au niveau central, régional et subrégional avec notamment l'implication des organes de proximité a permis une meilleure appropriation du PNR dans son ensemble ;
- le recours aux stratégies endogènes et aux personnes ressources locales ont facilité l'accès aux bénéficiaires même dans certaines zones réputées d'insécurité ;
- l'opérationnalisation des Comités régionaux, locaux et communaux de Sécurité Alimentaire, consacrée par le CSA/PRESA, le PBVE et le ProSAR/GIZ, FAO, etc. est à généraliser en ce sens qu'elle a permis dans leurs zones d'intervention respectives une meilleure appropriation de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle par les communautés et faciliter les interventions ;
- la planification conjointe des interventions entre le CSA et ses partenaires.

Toutefois, il reste capital et urgent de mobiliser encore plus de ressources pour renforcer le financement des activités de résilience notamment le renforcement des moyens d'existence des populations afin d'infléchir de manière significative la tendance à la dégradation des indicateurs clés de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La mise en œuvre du Plan National de Réponse (PNR) en 2023, s'est déroulée dans un contexte marqué par la persistance de l'insécurité civile dans certaines zones du Centre et du Nord du pays, entraînant des déplacements inhabituels des populations, des enlèvements de bétail et des perturbations des circuits commerciaux.

Le Ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire a par lettre, donné des orientations pour le Plan National de Réponses 2023. Ces directives s'articulaient autour des priorités de l'évaluation du Cadre Harmonisé (CH) et des engagements du Gouvernement en rapport avec les objectifs de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle qui consistent à « assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans le cadre de la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali d'ici 2030 ».

L'exercice du Cadre Harmonisé de Novembre 2022 a identifié **1 246 406** personnes en insécurité alimentaire (phase 3 à pire), ce qui laisse voir une réduction de **594 661** personnes par rapport à novembre 2021 (**1 841 067** personnes). Cependant, cet effectif reste toujours supérieur à la moyenne des cinq dernières années qui s'établit à **1 025 180** personnes.

Aux termes de l'exécution du PNR 2023 qui a été planifié sur la base du CH de novembre 2022, les principaux résultats atteints sont les suivants :

❖ **Pour l'assistance alimentaire de ces personnes identifiées,**

- **1 111 481** personnes, soit 89,17% des personnes identifiées en phase 3 à pire ont bénéficié d'une distribution alimentaire gratuite (DAG) de **30 010** tonnes de céréales par l'Etat. Dans le cadre de la distribution alimentaire gratuite ponctuelle **6 261,20** tonnes de céréales ont été distribuées ;

- Les partenaires techniques et financiers, à travers les membres du Cluster SA, ont assisté **1 329 812** personnes de janvier à décembre 2023, parmi lesquelles **208 327** personnes Déplacées Internes (PDI). Cette assistance a été fournie sous forme de coupons (88%), cash (10%) en nature (2%) ;
- La mise en œuvre de ces assistances s'est effectuée de manière conjointe et complémentaire selon les résolutions de la planification conjointe Etat-Partenaire.

❖ **En matière de soutien aux moyens d'existence,**

- 50 Groupements majoritairement des femmes (soit 97% des 2016 personnes appuyées) répartis entre les régions de Nioro, de Tombouctou et de Bougouni) ont été assistés à travers le cash-transfert par le CSA/PRESA ;
- 15 microprojets financés à travers 15 groupements majoritairement des femmes (**803** femmes et **253** hommes) dans les régions de Nioro, de Tombouctou et de Mopti ;
- Le renforcement des stocks en aliment bétail avec l'acquisition de **5 000** Tonnes d'aliment bétail ;
- Les partenaires techniques et financiers à travers les membres du Cluster SA ont assisté de Janvier à Décembre 2023, **1 394 247** personnes, soit 75% de la cible (**1 856 878** personnes).
- Les activités ayant bénéficié de soutiens sont : l'élevage, soit 53% ; l'agriculture, soit 14% ; vivres contre travail, soit 28% ; AGR, soit 5% ; pêche et pisciculture, soit 1% ;
- La vaccination du bétail représente 50% des activités d'appui aux moyens d'existences et 95 % de l'appui à l'élevage.

En plus de ces personnes identifiées et ciblées, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a fait face à d'énormes sollicitations venant des Populations Déplacées Internes dans le District de Bamako et dans certaines régions suite aux attaques terroristes ou conflits intercommunautaires et la forte hausse des prix des produits de première nécessité. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé et obtenu **1 927,5** tonnes de riz et de **1 400** kits alimentaires (farine, riz, sel, sucre, huile) de la part de la République populaire de Chine, qui a permis de soutenir des personnes déplacées internes et des groupes spécifiques fortement touchés par l'insécurité alimentaire.

En termes de gouvernance, la mise en œuvre du PNR 2023 a apporté de la diversification dans ses stratégies d'adapter l'assistance aux besoins des personnes vulnérables. Une des stratégies a été l'assistance complémentaire par le Gouvernement et ses partenaires qui se sont mis ensemble pour satisfaire les besoins des mêmes personnes à 50% avec la DAG pour l'Etat et les 50% en transferts monétaires et autres mécanismes d'assistance pour les partenaires.

La mise en œuvre du PNR a été soutenue par le partage des outils de suivi-évaluation qui ont été mieux utilisés grâce aux différentes formations données et à l'exécution progressive de la plateforme informatique de suivi-évaluation du DNSA.

Par ailleurs, des actions de coordination ont été réalisées à travers les missions d'information, de partage du PNR, des Guides pratiques pour les DAG et de suivi de la mise en œuvre ainsi que des opérations de communication à travers des canaux diversifiés tant au niveau national, régional que subrégional avec une forte implication des organes de proximité. L'implication et la très forte participation des autorités dans le suivi, la communication et les échanges directs avec les communautés bénéficiaires dans leurs localités sont particulièrement à relever.

L'assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN), s'est faite à travers :

- Les DAG, constitués de céréales (mil, sorgho, maïs et riz) ;
- Les réponses humanitaires apportées dans l'assistance alimentaires et les renforcements des moyens d'existences ;
- Les œuvres sociales du Président de la Transition Chef de l'Etat à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Tableau 1 : Réalisations en assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN)

Nature de la réponse	Unités/ Indicateurs	Prévisions	Réalisations	Taux	Commentaires
Distribution alimentaire gratuit	Quantité (Tonnes)	30 010	30 010	100%	
Autres distributions ponctuelles d'urgence	Quantité (Tonnes)	2 000	6 261,20	313%	Ce fort taux de réalisation s'explique par le don de 1 927,5 tonnes de riz et 1 400 kits alimentaires de la République Populaire de Chine et les différentes œuvres sociales. Ces dons supplémentaires ont été motivés par une forte demande d'assistance.
Vente d'Intervention (sur le SIE)	Quantité (Tonnes)	15 000	00	00%	Cette activité n'a pas été exécutée parce qu'il n'y a pas eu d'indicateurs déclencheurs.
Mise en place de boutiques témoins	Nbre de Boutiques	03	00	00%	L'activité n'a pas été exécutée pour raison de restriction budgétaire. Cependant le projet a été reformulé et la mise en œuvre est reportée pour 2024.
Assistance Alimentaire (PARTENAIRES)	Nbre de personnes	1 246 406	1 329 812	107%	



Tableau 2 : Effectifs des bénéficiaires de la réponse par région (Etat)/Quantité distribuée par région

Régions	Populations vulnérables bénéficiaires	Nombre ménages	Effectifs prévus	Effectifs Bénéficiaires	DAG 2023 quantité 150 kg/ménage (t)	Quantité livrée	%
Kayes	56 593	10 184	56 593	56 593	1 528	1 528	100%
Koulikoro	61 926	11 144	61 926	61 926	1 672	1 672	100%
Sikasso	60 037	10 806	60 037	60 037	1 621	1 621	100%
Ségou	88 000	15 839	88 000	88 000	2 376	2 376	100%
Mopti	84 185	15 153	84 185	84 185	2 273	2 273	100%
Tombouctou	108 259	19 484	108 259	108 259	2 923	2 923	100%
Gao	167 185	30 092	167 185	167 185	4 514	4 514	100%
Kidal	22 222	4 000	22 222	22 222	600	600	100%
Taoudéni	10 000	1 800	10 000	10 000	270	270	100%
Ménaka	47 630	8 573	47 630	47 630	1 286	1 286	100%
Nioro	30 926	5 565	30 926	30 926	835	835	100%
Kita	13259	2386	13259	13259	358	358	100%
Dioïla	15 000	2 700	15 000	15 000	405	405	100%
Nara	26 000	4 680	26 000	26 000	702	702	100%
Bougouni	26 778	4 819	26 778	26 778	723	723	100%
Koutiala	27 556	4 959	27 556	27 556	744	744	100%
San	25 556	4 599	25 556	25 556	690	690	100%
Douentza	71 889	12 940	71 889	71 889	1 941	1 941	100%
Bandiagara	113 259	20 386	113 259	113 259	3 058	3 058	100%
District de Bamako	55 222	9 940	55 222	55 222	1 491	1 491	100%
TOTAL	1 111 481	200 049	1 111 481	1 111 481	30 010	30 010	100%

Source : CSA

Commentaire : Toutes les régions ont reçu entièrement les vivres.

Les réalisations de l'Etat pour l'assistance alimentaire sont consignées dans le tableau ci-dessus, données en détail par nombre de bénéficiaires assistés et par taux de couverture par région.

IV. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

4.1. Evolution des indicateurs macroéconomiques

La contribution du secteur Agricole à la stabilité économique et sociale du pays est donc capitale de par son rôle central dans l'économie nationale, dans la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que dans la sécurité alimentaire et l'amélioration du cadre de vie des populations.

En 2023, la croissance économique est de l'ordre de 4,7% contre 3,7 en 2022. Cette performance est en lien avec la relance de la production de la culture du coton ; la bonne pluviométrie, sa répartition dans l'espace et dans le temps et l'application de bonnes pratiques Agricoles.

La croissance Agricole et la réduction de la pauvreté sont étroitement liées car le secteur primaire occupe environ 80% de la population active, fournit près de 20% des recettes d'exportations et contribue pour 23% à la balance commerciale.

A noter que toutes les autres branches du secteur primaire pourraient connaître une amélioration en 2024 contrairement en 2023. Le sous-secteur de l'élevage ressortirait à 4,1% en 2023 contre 3,8% en 2022, suite à la poursuite de la sécurisation des zones de production par excellence particulièrement la région de Mopti. Cette dynamique pourrait être constatée pour la pêche 4,1%



et la sylviculture 4,2% de croissance pour chaque secteur en 2023 contre respectivement 3,8% et 4,2 en 2022.

Ces résultats sont obtenus grâce aux efforts engrangés par l'intervention de l'Etat, des partenaires et des privés y compris les producteurs.

La forme d'organisation de la production Agricole est bâtie autour de deux (2) unités à savoir l'Exploitation Agricole Familiale (EAF) et l'Entreprise Agricole (EA). Les réflexions sont en cours pour asseoir un répertoire des Entreprises Agricoles. Les exploitations familiales Agricoles forment 76% des ménages économiques au Mali composées comme suit :

- **50%** sont agro-pasteurs ;
- **10%** sont agriculteurs purs ;
- **8%** sont des éleveurs purs ;
- **4%** sont agro-pasteurs et pêcheurs ;
- **0,5%** sont agriculteurs et pêcheurs ;
- **1%** d'éleveurs & pêcheurs et ;
- **0,4%** sont des pêcheurs purs.

4.2. Etat d'exécution des projets et programmes au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, le portefeuille du SDR comportait 80 projets et programmes dont 28 exclusivement financés par l'Etat (projets de souveraineté), 32 projets mixtes, 11 exclusivement financés par les partenaires extérieurs et 9 nouveaux projets sans financement.

Répartition des financements acquis du portefeuille du SDR

L'objectif de cette section est d'analyser les financements acquis du secteur sous différents aspects afin d'offrir des éléments d'orientation aux décideurs et ainsi opérer des choix importants dans le cadre du renforcement et de la diversification des sources de financement du portefeuille.

Tableau 3 : La situation des financements et décaissements réalisés au cours de l'année 2022 (FCFA)

Sous-secteur	Source de Financement	Acquis annuel 2022	Décaissement annuel 2022	Taux de décaissement
Agriculture	Extérieur	36 747 378 131	28 554 145 532	78%
	Intérieur	31 700 080 698	18 705 402 587	59%
Sous total Agriculture		68 447 458 829	47 259 548 119	69%
Elevage	Extérieur	17 948 942 276	11 194 202 521	62%
	Intérieur	1 934 526 456	345 523 644	18%
Sous total Elevage		19 883 468 732	11 539 726 165	58%
Pêche	Extérieur	2 329 524 888	1 661 833 764	71%
	Intérieur	158 565 126	58 520 246	37%
Sous total Pêche		2 488 090 014	1 720 354 010	69%
SA	Extérieur	7 429 682 499	2 733 703 012	37%



	Intérieur	209 120 630	19 000 000	9%
Sous total sécurité alimentaire		7 638 803 129	2 752 703 012	36%
Total général 2022		98 457 820 704	63 272 331 306	64%
Rappel décaissement 2021		101 981 899 728	66 632 182 458	65%

Source : données P/P, 2022

NB : le financement intérieur est composé du Budget Spécial d'Investissement (BSI), des fonds propres et des fonds des collectivités.

Le tableau n°1 présente la situation des financements accordés aux projets en 2022. On constate que sur 98,458 milliards prévus, 63 milliards ont pu être décaissés, soit 64%. Les projets du sous-secteur de l'agriculture ont décaissé plus de 47 milliards, contre 11,5 milliards pour les projets de l'élevage, les projets de pêche ont mobilisé 1,7 milliards et enfin les projets de sécurité alimentaire ont mobilisé 2,75 milliards pour essentiellement les distributions de vivres.

En 2022, les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche ont enregistré le plus fort taux de mobilisation avec 69% des prévisions et le sous-secteur de la sécurité alimentaire a enregistré le plus faible taux de décaissement soit 36% des montants prévus.



Tableau 4 : Evolution du taux de décaissement de 2019 à 2022 SDR Global.

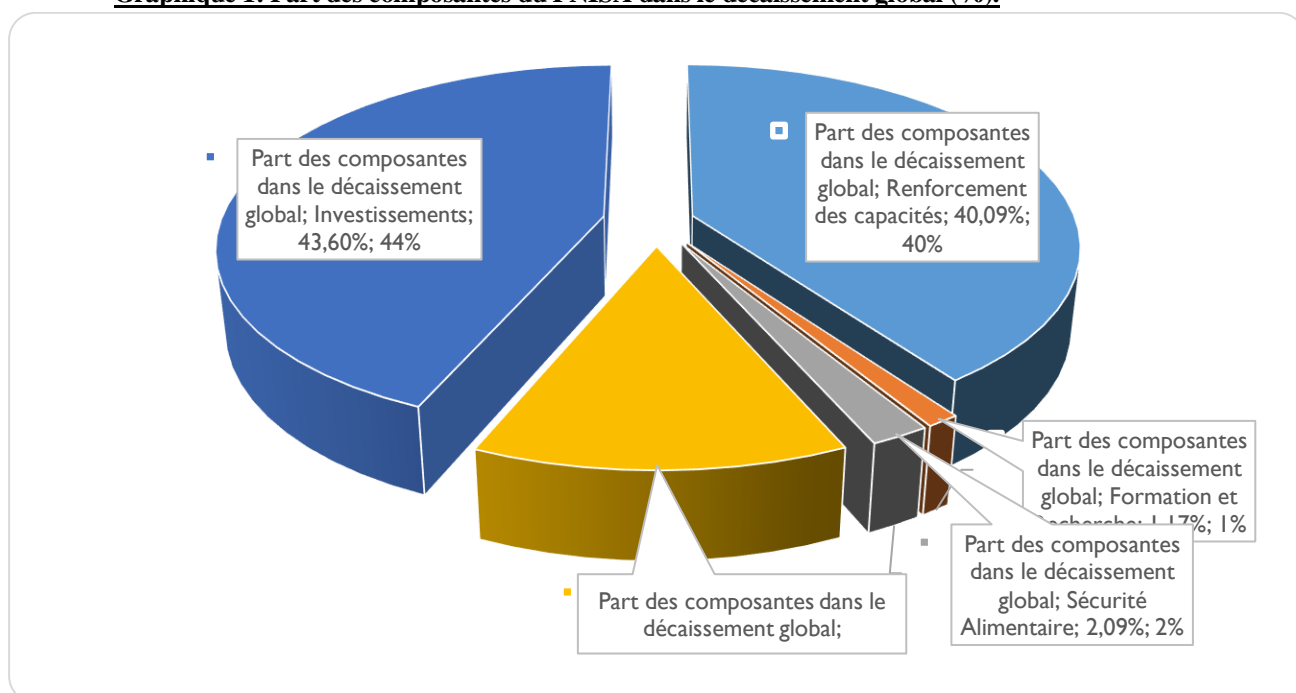
Taux de décaissement	2020	2021	2022
Taux de décaissement Global Intérieur	83%	78%	56%
Taux de décaissement Global Extérieur	58%	62%	68%
Taux de décaissement Global SDR	64%	65%	64%

Source : données P/P, 2022

Le tableau n°2 présente l'évolution des taux de décaissement de 2020 à 2022. On constate que le décaissement varie selon les années. Globalement les taux oscillent entre 56 et 80% pour le budget d'Etat, et entre 58 et 68% pour le financement extérieur. Le taux de mobilisation du BSI a été faible en 2022 (56%) contrairement aux deux précédentes années compte tenu des difficultés que connaît le pays. Par contre, les taux de décaissements extérieurs ont connu une hausse sur la période 2020 à 2022 due à la levée de la suspension de certains bailleurs.

Décaissements selon les composantes du PNISA

Graphique 1: Part des composantes du PNISA dans le décaissement global (%).



Dans le cadre de la mise en œuvre du PNISA, comme illustré dans le graphique 1 et le tableau 3, les décaissements ont été destinés en majeure partie à la composante Investissements (27,587 milliards soit 43% du volume global des décaissements de l'année); aux renforcements de capacités (40%). La composante Production et compétitivité a bénéficié de 13% des décaissements de l'année. Ceci démontre qu'il y a encore des efforts à faire pour développer les activités post récolte (transformation, conservation, compétitivité etc.) pour rendre le secteur plus compétitif. Seulement 1% du décaissement de l'année a été consacré à la composante Formation et Recherche.



Pour la composante sécurité alimentaire, les décaissements (2%) sont destinés essentiellement aux mesures d'accompagnement du Plan National de Réponse à la Sécurité Alimentaire et aux transferts monétaires.

Tableau 5 : Décaissements de 2022 selon les composantes du PNISA (en FCFA).

Composantes du PNISA	Budget prévu	Montant décaissé	Taux de décaissement	Part des composantes dans le décaissement global
Renforcement de capacités	34 254 426 383	25 366 550 333	74,05%	40,09%
Investissement	47 439 209 678	27 587 003 030	58,15%	43,60%
<i>Production et Compétitivité</i>	13 518 439 536	8 258 366 435	61,09%	13,05%
<i>Formation et Recherche</i>	1 111 767 609	741 162 433	66,67%	1,17%
<i>Sécurité alimentaire</i>	2 133 977 498	1 319 249 075	61,82%	2,09%
TOTAL GENERAL	98 457 820 704	63 272 331 306	64,26%	100,00%

Source : données P/P, 2022

Répartition du financement selon le budget programme

En 2009, dans un contexte de crise financière à l'échelle mondiale, le besoin de renforcement de l'intégration régionale s'est fait ressentir davantage en Afrique de l'Ouest. Ainsi, entre autres solutions, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a décidé d'adopter de nouvelles directives qui hissent les méthodes de gestion des finances publiques de l'Union aux standards internationaux. Ainsi, les pays de l'UEMOA ont adopté en 2009 plusieurs directives, dont une, portant sur un nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques. La Directive n°06/2009/CM/UEMOA impose le passage d'un budget de moyens à un budget de résultats au 1er janvier 2017 avec un délai supplémentaire de deux (2) ans maxima.

A cet effet, le Mali a entamé le processus et exécute la Loi des finances 2018 en mode programme conformément à la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, relatives aux Lois des finances, aux décrets n°2014-0349/P-RM du 22 mai 2014 portant Règlement général sur la Comptabilité publique et n°2017-0697/P-RM du 14 août 2017 et portant organisation de la gestion budgétaire en mode budget-programmes.

Faisant suite à la directive n°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, le Ministre de l'Economie et des Finances a partagé dans la lettre circulaire n°056 MEF-SG portant sur les innovations de l'exécution du budget d'Etat à partir de 2018.

Cette lettre circulaire indique que l'exercice budgétaire 2018 et suivants seront marqués par l'exécution de la loi des finances en mode programme.

Nous analysons dans la partie qui suit, la répartition du financement suivant les différents programmes du SDR.



Tableau 6 : Répartition du financement 2022 suivant le budget- programmes (FCFA).

Programmes	Budget prévu	Montant décaissé	Taux de décaissement	Part des programmes
1034 : Administration Générale agriculture	16 029 829 089	13 896 100 596	86,69%	21,96%
1037 : Administration Générale élevage et pêche	5 484 501 400	2 710 761 645	49,43%	4,28%
2087 : Appui au Monde Rural	563 411 806	503 042 958	89,29%	0,80%
2088 : Aménagement et Equipement Rural	55 758 867 894	36 789 054 525	65,98%	58,14%
2089 : Recherche et Formation	760 166 976	736 166 976	96,84%	1,16%
2090 : Développement des Productions et Industries Animales	11 413 975 848	4 845 572 216	42,45%	7,66%
2091 : Développement des Productions Halieutiques et Aquacoles	2 488 090 014	1 720 354 010	69,14%	2,72%
2092 : Protection Sanitaire et Santé Publique Vétérinaire	150 000 000	14 870 192	9,91%	0,02%
2093 : Sécurité Alimentaire	5 808 977 677	2 056 408 188	35,40%	3,25%
Total général	98 457 820 704	63 272 331 306	64,26%	100,00%

Source : données P/P, 2022.

Commentaires :

Le tableau n°4 présente la répartition du financement suivant les programmes.

Le commissariat à la sécurité alimentaire exécute le programme (**2093 : Sécurité Alimentaire**) dont il tire son nom et la totalité des décaissements y sont alloués. Son poids est de 3,25% du décaissement global 2022 du SDR.

La plus grande partie du financement est destinée au programme Aménagement et Equipement Rural (58%), suivis de l'Administration Générale de l'agriculture (21,96%), du programme de Développement des Productions et Industries Animales (7,66%). Le programme Protection sanitaire et santé publique vétérinaire ne bénéficie que de 0,4%.

Répartition du décaissement 2022 suivant le Partenaire Technique et Financier

En 2022, le secteur développement rural a été financé par les partenaires extérieurs à hauteur de 44 milliards de FCFA soient 70%.

Tableau 7 : Répartition des décaissements 2022 selon la source de financement.

Types de financement	Décaissement annuel	Part dans le décaissement
Intérieur	19 128 446 477	30%
Extérieur	44 143 884 829	70%
Total général	63 272 331 306	100%

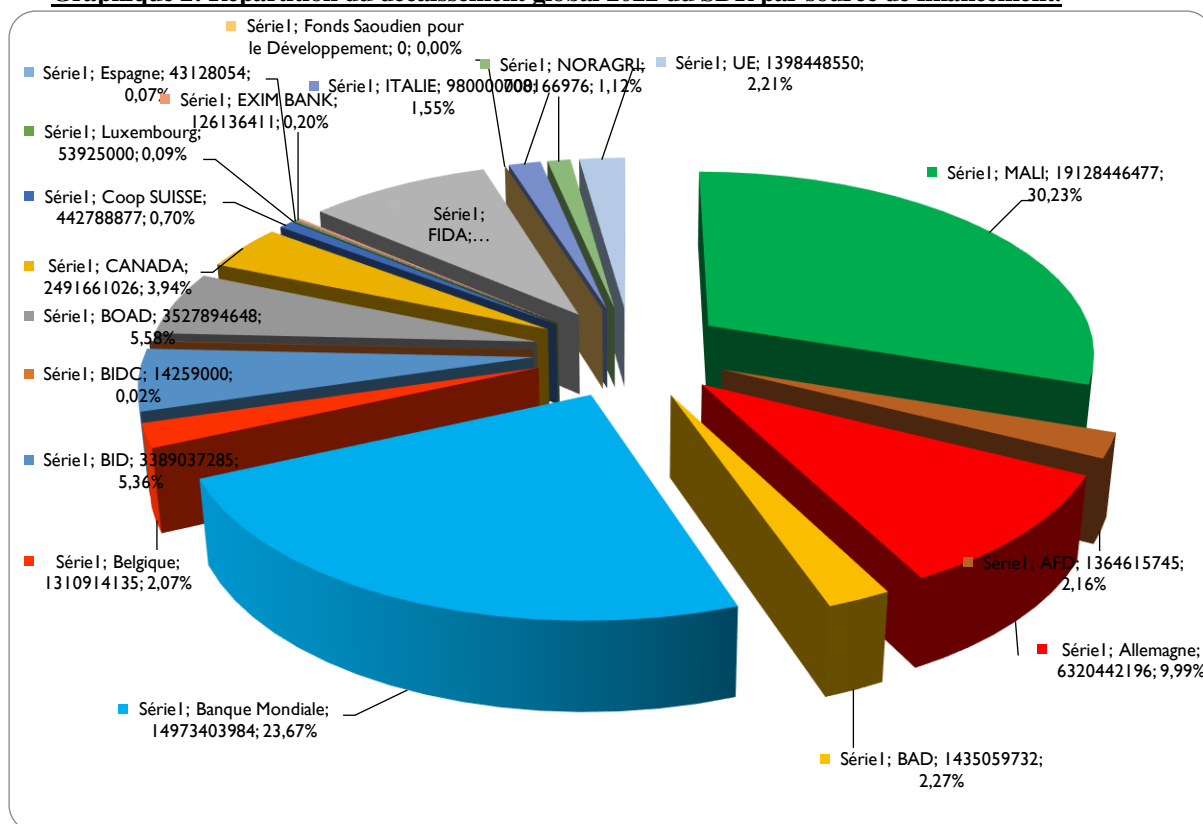
Source : données P/P, 2022

Le tableau 4 et le graphique 2 donnent la répartition du décaissement selon la source, On constate qu'en 2022, les projets ont été financés en grande partie par les partenaires



techniques et financiers, soit 70% du décaissement global, le financement intérieur a été de 30%.

Graphique 2: Répartition du décaissement global 2022 du SDR par source de financement.



Source : données P/P, 2022

Le graphique 2 donne la répartition du financement du secteur développement rural. On note que l'Etat est le premier donateur avec plus de 19 milliards de FCFA soit 30,23% du financement total. Pour les partenaires extérieurs la Banque Mondiale à travers ses différents guichets arrive en tête avec 23,67% du financement global. Elle est suivie par l'Allemagne et la BOAD avec respectivement 9,99 et 5,58% chacune.

Tableau 8 : Situation de financement par type de projets.

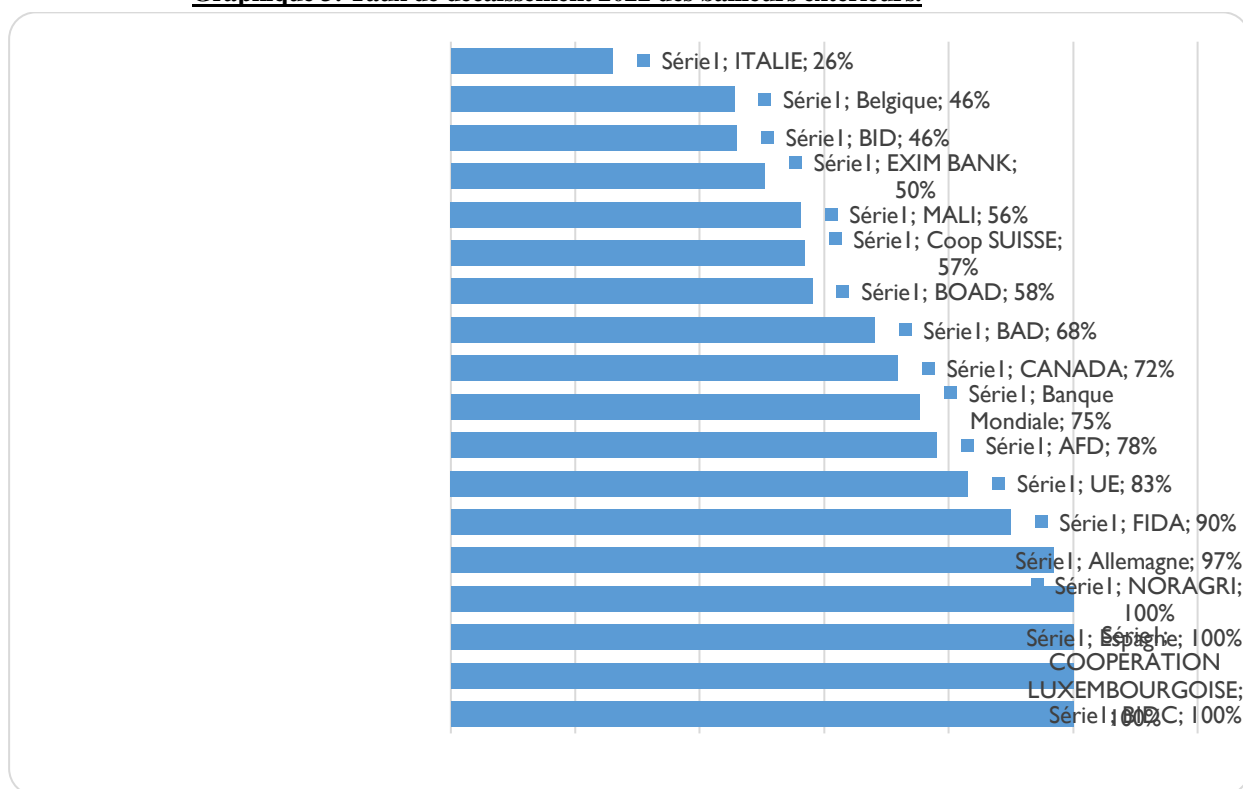
Type de projets	Acquis annuel	Décaissement annuel	Taux de décaissement	Part dans le global
Souveraineté	25 079 504 498	14 722 941 438	58,71%	23%
Mixtes	68 752 864 191	45 505 000 589	66,19%	72%
Extérieur	4 625 452 015	3 044 389 279	38,00%	5%
Global	98 457 820 704	63 272 331 306	64,26%	100%

Source : données P/P 2022.

Le tableau 6 montre le niveau de financement par type de projets. On constate que les projets mixtes (projets à contrepartie) sont les principaux donateurs avec près de 72% du financement global suivis des projets de souveraineté (projets exclusivement financés par l'Etat) avec 23% de financement global. Quant aux partenaires exclusivement extérieurs, ils sont à 5% de financement dans le global.



Graphique 3: Taux de décaissement 2022 des bailleurs extérieurs.



Les bailleurs dont les financements prévus ont été totalement mobilisés sont : la BIDC, le Luxembourg, l'Espagne et NORAGRI avec 100% de taux de décaissement. L'Allemagne, Le FIDA, L'union européenne, La Banque Mondiale et le Canada ont tous un taux de décaissement supérieur à 70%. Ceux dont les financements prévus ont été mobilisés à moins de 50% sont la BID, la Belgique et l'Italie.

Contraintes et propositions de solutions

Contraintes

Les contraintes à la bonne réalisation de la revue se résument comme suit :

- Insuffisances de ressources allouées à la CPS/SDR pour réaliser la revue des projets et programmes ;
- Retard dans l'ouverture des crédits ;
- Difficultés dans la mobilisation des fonds pour la revue ;
- Insuffisance des crédits octroyés et notifiés pour le financement des activités programmées
- Insécurité dans les zones d'intervention de certains projets/programmes
- Lourdeur des processus de passation de marchés ;
- Retard dans l'exécution de certains travaux ;
- Mauvaise qualité des études et de certaines infrastructures.

Propositions de solutions

Les mesures proposées pour régler les problèmes cités sont les suivants :

- Diligenter la mobilisation des ressources notifiées (ouverture des crédits) ;
- Diligenter le processus des décaissements des fonds ;
- Recrutement du personnel en nombre et en qualité ;
- Renforcer le suivi ;
- Equiper les unités de gestion des projets en fonctionnement, moyens logistiques ;
- Suivi rapproché des dossiers (Email, des coups de fil) ;
- Raccourcir le temps d'approbation des dossiers ;
- Appliquer de façon rigoureuse les critères de sélection des prestataires ;



- Associer les collectivités, les leaders communautaires et les prestataires locaux afin de dégager une stratégie facilitant un meilleur accès aux sites ;
- Renforcer les capacités de la CPS/SDR pour assurer un suivi plus régulier des projets ;
- Poursuivre les rencontres des projets/programmes initiées par la CPS/SDR ;
- Renouveler le portefeuille des projets/programmes (Formuler des nouveaux projets/programmes) au regard des énormes besoins du Secteur ;
- Procéder au recensement des projets/programmes non répertoriés à la CPS.

4.3. Résultats de la campagne agricole 2023

La campagne agricole 2023-2024 a démarré dans des conditions agro-climatiques et socio-économiques assez difficiles marquées par :

- la hausse exceptionnelle des prix des céréales et les denrées alimentaires ;
- la flambée des prix des carburants ;
- la situation sécuritaire volatile avec la multiplication des incidents engendrant des déplacements inhabituels de populations, la destruction et la détérioration des moyens d'existences (vols/enlèvements de bétail, perte d'emplois, vols/pillage de biens, etc.) et la perturbation des circuits d'approvisionnement ;
- l'insuffisance des quantités d'engrais subventionnés alloués, d'une part, et des difficultés d'accès aux intrants agricoles (engrais, semences) en raison de leurs prix très élevés, d'autre part ;
- le retard observé dans l'approvisionnement ;
- un démarrage normal à précoce, dans la plupart des localités, suivi de quelques séquences sèches moyennes à longues par endroit.

Toutefois, des nombreux appuis en nature (vivres et non vivres) et en cash (argent) ont été effectués à l'endroit des populations vulnérables aussi bien de la part de l'Etat que de ses partenaires.

- La subvention des engrais et des semences de maïs hybride ;
- La vision de la transition à promouvoir certaines filières de très grande consommation ;
- La réalisation des aménagements hydroagricoles et l'utilisation des intrants locaux.

Les conditions agro climatiques ont été favorables tout au long de la campagne Agricole 2023 (démarrage précoce avec d'abondantes quantités de pluies bien réparties dans le temps et dans l'espace). Toutefois, des séquences sèches moyennes à longues et les inondations par endroit ont été enregistrées dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et le Nord de celles de Nara, Mopti où il a été déficitaire. Cependant, le cumul des pluies recueillis depuis le 1er mai 2023 a été moins pluvieux que le cumul saisonnier de l'année 2022.

Le nombre de jours de pluies cumulé du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 est de 50 jours de pluies en moyenne par localités sur les 184 jours de la saison, il est légèrement inférieur à la moyenne quinquennale et à celui de l'année 2022

Le cumul pluviométrique du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 a varié entre 1354,8 mm à Kolondiéba et 10 mm à Taoudéni. Ce cumul est inférieur à celui de 2022 à la même période. Il est supérieur à la moyenne des cinq dernières années (2018 à 2022) sauf dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni, le Nord de celle de Ségou et l'Ouest de la région de Kidal où il a été inférieur

Comparé à la normale climatologique (1991-2020), le cumul de pluies enregistrées a été normale à excédentaire, sauf dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et le Nord de celles de



Nara, Mopti où il a été déficitaire.

La situation hydrologique a été caractérisée par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Diré et Ansongo, du Sankarani à Sélingué Amont et du Bafing à Manantali-Amont. Le remplissage des eaux de la retenue de Manantali se poursuit, par contre la côte cible (349,00 m IGN) de Sélingué a été atteinte. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Sankarani à Sélingué-Amont et de la Falémé à Gourbassy. Elles sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Baoulé à Bougouni et de la Falémé à Gourbassy.

1.1 Situation des cultures

L'installation des semis a été perturbée par des longues séquences sèches qui ont occasionné beaucoup de re-semis. Les semis se sont poursuivis jusqu'à la mi-Août. La régularité des pluies à partir de la 3^{ème} décade du mois d'août a permis un développement normal des plants jusqu'en octobre dans la majeure partie du pays.

Les opérations culturales dominantes à la troisième décade du mois d'octobre sont :

- la récolte pour les premiers semis d'arachide, du fonio, du niébé, de la patate douce, du mil, du sorgho, du riz et de maïs dans les bassins de production ;
- la poursuite des opérations d'entretien des cultures du riz dans les périmètres irrigués.

1.2 Situation phytosanitaire (impacts sur les cultures)

La situation phytosanitaire est restée relativement calme au niveau des cultures et y compris le cotonnier dans l'ensemble des zones agricoles du pays.

Cependant, elle a été caractérisée par :

- des attaques de jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiella lybica*, *Jacobiella facialis*) observés sur les cultures de coton, de gombo, d'aubergine et d'autres cultures maraichères,
- de légers dégâts de criquets arboricoles (*Anacridium melanorhodon*) sur les arbustes (*Acacia* etc.) et des formations herbacées ;
- des attaques de sautériaux (*Zonocerus variegatus*, *Pygomprpha cognata* et *Diaboloocatantops axilaris*, *Oedaleus senegalensis*, *Cataloïpus cymbiferus*, *Kraussaria angulifera*) sur les cultures maraichères, les cultures céréalières, les cultures légumineuses, les agrumes et les jachères ;
- de légers dégâts de coléoptères (*Nisotra uniformis* *Aulacophora africana*, *Chrisomèles*) sur les cultures maraichères et les cultures légumineuses ;
- de faibles dégâts de la chenille légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) sur le maïs tardif de saison ;
- de légers dégâts des autres chenilles (*Helicoverpa armigera*, *Plutella xylostella*, *Hellula undalis*, *Pieris brassicae*, *Spodoptera sp*) sur les cultures maraichères ;
- de faibles dégâts des autres nuisibles (*Bemisia tabaci*, *Aphis sp*, *Empoasca spp*, *Amrasca biguttula*, acariens rouge, Cochenille farineuse, Nématode) sur les cultures maraichères, les légumineuses, les manguiers et les papayers ;
- de faibles dégâts des mouches de fruits (*Bactrocera dorsalis*, *Ceratitits cosyra*, *Ceratitits capitata*, *Zeugodacus sp*.) observés dans les vergers de manguiers, d'agrumes et les cultures maraichères;



- de légers dégâts des maladies des plantes (Helminthosporiose, Pyriculariose, Chancre bactérien, bactériose, anthracnose, Alternariose) observés dans les vergers de manguiers, d'agrumes et sur les cultures céréalières et les cultures maraîchères ;
- de faibles dégâts de plantes adventices (*Striga gesnerioides*) observés dans les cultures légumineuses ;
- des mouvements d'oiseaux granivores (*Quelea quelea*, *Paster luteus* et *Ploceus cucullatus*) observés dans les aires de nidifications et les dortoirs ;
- de légers dégâts des rongeurs (*Rattus rattus*) dans les périmètres maraîchers.

Les impacts de ces attaques sur les productions des cultures n'ont pas été significatifs.

Au total, **811 154 ha** ont été prospectés dont **748 567 ha** étaient infestés et sur lesquels **722 029 ha** traités, (soit 96,5%) avec les conseils prodigués aux producteurs, les méthodes alternatives de lutte (Extrait de feuilles de neem ; l'huile de neem, la cendre ; gardiennage pour les oiseaux) etc.

1.3 Situation pastorale et zoo-sanitaire

1.3.1 Situation des pâturages

Les conditions d'élevage sont moyennes à bonnes pour la période. Cependant, le disponible fourrager, comparé à la moyenne, est apprécié moyen à mauvais avec plus d'anomalies négatives que l'année précédente. Ces zones d'anomalies négatives sont observées particulièrement dans toute la moitié nord du pays.

La biomasse fourragère et les points d'eau ont atteint leurs pics en fin septembre, date à laquelle les graminées ont gagné en fibrosité et en valeur nutritive. Ils se sont progressivement améliorés au cours de la saison de croissance, entre mai et septembre, suivant le rythme de l'installation des pluies à travers le pays.

Toutefois, des séquences de déficit pluviométrique, plus ou moins longues dans toutes les zones, durant le mois de juillet, ont eu un impact négatif sur la croissance des pâturages herbacés et aériens particulièrement dans les zones pastorales de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni.

1.3.2 Abreuvement du bétail

Les conditions d'abreuvement des animaux sont satisfaisantes dans l'ensemble sur toute l'étendue du territoire. Les points d'eau naturels de surface (mares, marigots, fleuves, bras de fleuves) et barrages de retenues ont fait le plein, suite aux importantes quantités de pluies enregistrées facilitant ainsi l'abreuvement des animaux.

Cependant, il faut signaler que dans la bande sahélienne, les points d'eau temporaires ont déjà commencé à se vider de leurs contenus suite aux pressions exercées par les animaux transhumants de retour.

1.3.3 Mouvement des animaux

Dans la zone sud, les animaux sont sur les zones de concentration d'hivernage au niveau des terroirs agropastoraux sous la conduite des bergers.



Dans la partie centre du pays, les animaux transhumants sont concentrés dans les pâturages exondés en regroupement pour diminuer l'impact des groupes armés terroristes. Dans cette zone, la transhumance continue d'endurer les conséquences de l'insécurité et pour cause la réduction de la mobilité des animaux, l'enlèvement/vols des animaux, le déplacement des pasteurs et agropasteurs.

Le mouvement est marqué par la sortie des animaux des bourgoutières et leur installation au niveau des pâturages d'hivernage.

Dans la bande sahélienne, les animaux étaient concentrés pour certains le long de la frontière. Par contre, d'autres avaient traversé la frontière pour la cure salée dans la zone des Hodhs en République Islamique de Mauritanie.

Ainsi dans la région de Nara, un total de 1 258 transhumants a été enregistré avec un effectif de 113 984 têtes toutes espèces confondues. Ces animaux sont remontés à la frontière mauritanienne pour les cures salées. Au début du mois d'octobre, ils ont amorcé le courant retour vers le sud.

Du côté de la région de Ménaka, la présence des transhumants venus du Niger a été enregistrée.

1.3.4 Situation zoo sanitaire

La situation zoo sanitaire est relativement calme. Malgré les perturbations liées à l'insécurité civile dans les régions du nord et du centre, la campagne de vaccination se poursuit contre les différentes épizooties principalement la Péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle ainsi que le suivi des cas de suspicion de maladies animales y compris les zoonoses. Sur une prévision de 76 636 645 têtes toutes espèces confondues à vacciner en 2023 contre différentes maladies, 41 853 539 têtes ont été vaccinées, soit un taux de réalisation de 54,61% contre 45 501 473 têtes en 2022.

Cet effectif vacciné cette année est inférieur à celui de 2022. La différence se situe au niveau des maladies aviaires. Cela s'explique par le fait que cette année, aucune suspicion de foyer de grippe aviaire n'a pas été observé contrairement à 2022.

1.4 Situation halieutique

La campagne halieutique en 2023 s'est déroulée dans des conditions favorables avec la bonne inondation des frayères au niveau des principales zones de production. Cette situation est due à la montée du niveau des cours d'eau. Dans la région de Mopti, la saison de pêche a été jugée moins fructueuse en raison de l'insécurité qui continue de perturber cette activité en limitant l'accès à certaines zones de pêche, ce qui réduit par rapport à la moyenne les revenus des pêcheurs de la zone et affecte leur capacité à satisfaire convenablement leurs besoins alimentaires et non alimentaires.

Les perspectives de productions halieutiques sont moyennes à bonnes cette année à la faveur de la bonne crue.

Au niveau de la pisciculture, l'empoisonnement des mares et des étangs piscicoles est en cours dans les différentes localités.



1.5 Situation des dégâts, conflits et des catastrophes

Au cours de la campagne 2023, les dégâts, conflits et catastrophes enregistrés par endroit sont entre autres :

- les **pertes de superficies** liées aux poches de sécheresse, aux inondations (fortes pluies), aux abandons de champs (suite à l'insécurité) et autres pertes (suite aux attaques de nuisibles, oiseaux granivores et autres...) ;
- les pertes en vies humaines et matérielles liées aux effondrements et aux inondations ;
- les pertes d'animaux liées à la foudre et aux enlèvements et vols (suite à l'insécurité) ;
- etc.

A la date du 13 Octobre 2023, le total des superficies perdues toutes cultures confondues est de **141 944 ha** dont :

- 12 434 ha par suite d'inondation,
- 108 211 ha par sécheresse,
- 18 618 ha par abandon des champs après semis à cause de l'insécurité et
- 2 681 ha par les attaques de nuisibles, oiseaux granivores et autres...

Les taux de pertes ont été de **2,17%** des superficies réalisées pour les cultures céréalières ; **0,54%** pour les légumineuses alimentaires ; **1,91%** pour le coton en zone OHVN

Les régions les plus concernées sont : **Gao** avec 45,11% de pertes de superficies réalisées; **Mopti** (5,52%), **Ségou** (3,32%) et Koulikoro (1,37%).

Les sinistres ont touché **99 275 producteurs** dont **12 082 femmes**.

Parmi les cas d'effondrements inondations et foudre ayant occasionné des pertes de vie et autres on peut noter :

- Quatre (4) cas d'effondrements dans les régions de Koulikoro, Koutiala (courant 2^{ème} décade du mois de septembre et de Mopti (à la 2^{ème} décade d'octobre) faisant au total **18 blessés et 16 morts avec des pertes matérielles (maisons et motos)** ;
- Un (1) cas de foudre à Séguela (dans la région de Kayes) faisant des pertes d'animaux (**61 bovins morts**) le 17 septembre 2023 ;
- Un cas d'inondation à Mopti faisant (**01 un mort (enfant)**) le 15 octobre 2023.

II. PRODUCTIONS AGRICOLES 2023

2.1 Productions provisoires des céréales en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023)

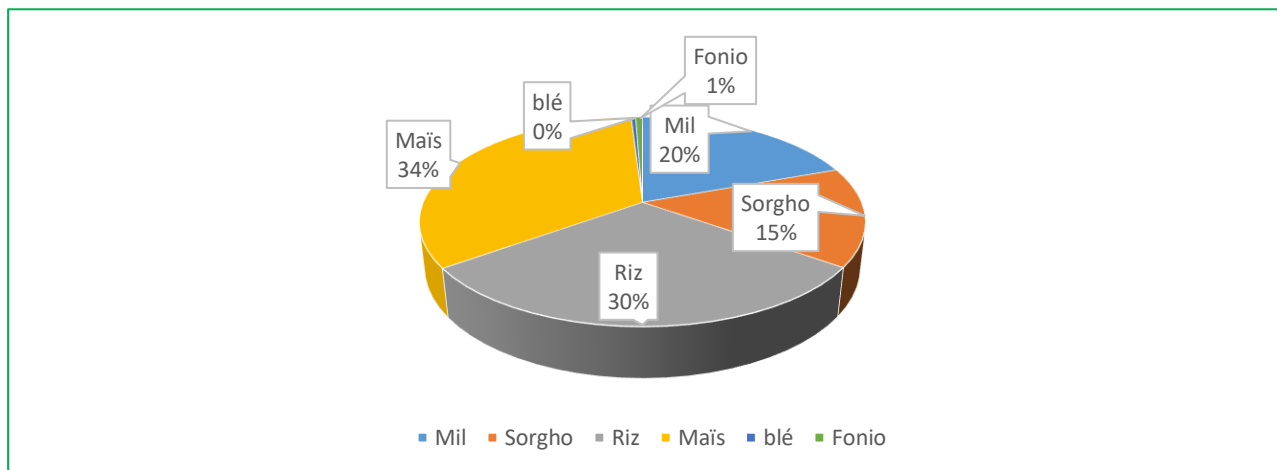
La production de céréales au titre de la campagne 2023 est estimée à **9 979 027 tonnes** dont **8 783 034 tonnes** (environ **88%**) pour le secteur traditionnel (exploitations agricoles familiales) et **1 195 993 tonnes** (**12%**) pour secteur moderne (Offices et Agences).

La production céréalière est composée essentiellement à 33% de maïs et 30% de riz, soit environ 63% de la production céréalière totale pour ces deux (02) cultures. Le mil et le sorgho représentent respectivement 20% et 15% (figure 1).



La prédominance du maïs et du riz sur la production nationale s'explique non seulement par leur potentiel productif, mais également par les actions d'intensification dont elles sont les principaux bénéficiaires (subvention des engrais, recherche variétale, équipements agricoles, aménagement périmètre rizicole, rotation coton/maïs etc.).

Graphique 1: Répartition, par culture, des productions de céréales.



Source : CPS-SDR_EAC_2023 et Offices / Agences.

La production provisoire de céréale 2023, comparée à celles des campagnes précédentes, est en baisse de **1,18%** par rapport à la campagne 2022 et en légère hausse de **0,03%** par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années 2018-2023 (cf. tableau 2).

La hausse de la production de céréales est essentiellement liée à celles des productions du maïs et du sorgho.



Tableau 9 : Répartition de la production céréalière par culture de 2018 à 2023 et comparaison avec celles de 2022-2023 et la moyenne des 5 dernières années.

Cultures Campagnes	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
2018/2019	1 840 321	1 469 688	3 167 528	3 624 950	29 185	27 868	10 159 539
2019/2020	1 878 527	1 511 110	3 196 336	3 816 536	8 226	40 538	10 451 274
2020/2021	1 921 171	1 822 694	3 010 027	3 516 865	37 124	44 014	10 351 895
2021/2022	1 487 683	1 239 656	2 420 245	3 603 000	21 000	47 664	8 819 248
2022/2023	1 832 923	1 582 403	2 880 892	3 732 505	21 860	47 719	10 098 303
Moyenne période 18-22	1 792 125	1 525 110	2 935 006	3 658 771	23 479	41 561	9 976 052
Prévisions_2023/2024	1 942 580	1 528 008	3 023 891	3 386 941	38 500	59 107	9 979 027
VARIATIONS (%)							
Par rapport à la campagne 2022 (%)	5,98	-3,44	4,96	-9,26	76,12	23,87	-1,18
Par rapport à la moyenne de 2018-2022 (%)	8,40	0,19	3,03	-7,43	63,98	42,22	0,03

Source : CPS/SDR_EAC_2023 et Offices /Agences



L'analyse des données par région montre que la baisse des productions est liée à celles de l'ensemble des régions exception faite des régions de Sikasso et de Ségou.

2.2 Productions des racines et tubercule en 2023/2024 et comparaison à celles de 2022/2023 et à la moyenne des 5 dernières années (2018 à 2023)

La production de tubercule est en baisse de 25,07% par rapport à la campagne 2022 et 3,34% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Tableau 10 : Comparaison des Productions de tubercules réalisées en 2023 avec celles de la campagne 2022/2023 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).

Cultures	Productions 2022/2023	Moyenne 2018-2022	Productions provisoires 2023/2024	Variation par / 2022/2023 (%)	Variation par / moyenne 2018-2022 (%)
Manioc	181 460	135 071	110 175	-39,28	-18,43
Igname	162 945	189 494	114 530	-29,71	-39,56
Patate	748 657	471 387	502 718	-32,85	6,65
P. de terre	236 708	234 921	268 973	13,63	14,50
Total	1 329 770	1 030 873	996 396	-25,07	-3,34

Source : CPS/SDR.

2.3 Productions des légumineuses en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023)

A l'exception l'arachide, les autres cultures légumineuses ont enregistré des baisses de productions par rapport aux productions de l'années passée et aux productions moyennes des cinq (5) dernières années (2018-2022). Cette hausse de production d'arachide serait imputable à l'extension des superficies du fait que certains producteurs, face aux difficultés d'approvisionnement en intrants, se sont rabattus sur la culture des légumineuses.

Tableau 11 : Comparaison des Productions de légumineuses 2023/2024 avec celles de 2022-2023 et la moyenne des 5 dernières années 2018-2022

Cultures	Productions 2022/2023	Moyenne 2018-2022	Productions provisoires 2023/2024	Variation par / 2022 (%)	Variation par / moyenne (%)
Niébé	250 317	338 047	228 950	-8,5	-32,3
Arachide	442 679	321 924	464 283	4,9	44,2
Voandzou	42 803	30 593	26 854	-37,3	-12,2
Total autres cultures de rente	735 799	690 564	720 087	-2,1	4,3

Source : CPS/SDR.

2.4 Productions des cultures de rente en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023)



Tableau 12 : Comparaison des Productions des principales cultures de rente en 2023 avec celles de 2022 et la moyenne des 5 dernières années 2018-2023

Cultures	Production définitive 2022	Moyenne 2018-2022	Production provisoires 2023	Variation par rapport à 2022 (%)	Variation par / moyenne (%)
Sésame	48 083	52 170	47 893	-0,4	-8,2
Soja	20 070	12 461	17 613	-12,2	41,4
Pastèque	410 055	426 697	435 498	6,2	2,1

Source : CPS/SDR.

2.5 Productions de coton et d'autres cultures végétales en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018 à 2023)

Le coton a enregistré une hausse de production en passant de 526 000 tonnes en 2022 à 738 141 tonnes en 2023, soit une hausse de 40,3%. Cette production de 2023 est également supérieure à la moyenne des productions des cinq (5) dernières années avec 22,48% de hausse.

Tableau 13 : Productions provisoire des principales cultures de rente en 2023 et leurs variations par rapport aux Productions de 2022 et la moyenne des 5 dernières années (2018-2022)

Cultures	Production définitive 2022	Moyenne 2018-2022	Productions provisoires 2023-2024	Variation par rapport à 2022 (%)	Variation/moyenne 2018-2022 (%)
Coton	526 000	602 643	770 120	- 31,70	- 12,72
Autres cultures					
Tomate	238 447	191 346	218 963	8,90	24,62
Echalote	610 575	690 553	844 621	- 27,71	-11,58
Gombo	529 992	530 448	669 688	- 20,86	- 0,09
Total autres cultures de rente	761 149	756 324	717 034	6,15	0,64

Source : CPS/SDR.

III. AUTRES PRODUCTIONS 2023

3.1 Effectifs du cheptel mis à jour pour de 2018 à 2023 (bovins, caprins, ovins, camelins, Poulets, Pintade, etc.)

L'effectif du cheptel national courant 2023 est estimé à : **13 631 182** bovins, **23 317 666** ovins, **32 194 191** caprins, **632 341** équins, **1 238 667** Asins, **1 343 398** camelins, **90 394** porcins et **60 310 469** sujets de volailles.



Tableau 14 : Comparaison des effectifs du cheptel en 2023 avec ceux de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).

Effectifs/Espèce	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Effectifs 2022/2023	13 234 158	22 207 301	30 661 134	619 942	1 214 379	1 317 057	89 322
Moyenne 2018-2022	12 485 364	20 190 657	27 876 799	596 102	1 167 681	1 266 411	87 228
Effectifs 2023/2024	13 631 182	23 317 666	32 194 191	632 341	1 238 667	1 343 398	90 394
Evolution (%) par rapport à :							
2022/2023	3,0	5,0	5,0	2,0	2,0	2,0	1,2
moyenne 2018 – 2022	9,2	15,5	15,5	6,1	6,1	6,1	3,6

Source : CPS/SDR, à partir des données DNPIA

Les effectifs du cheptel sont supérieurs à ceux de la campagne passée et aux moyennes des cinq dernières pour chacune des espèces animales.

3.2 Production laitière nationale

Elle est assurée principalement par les bovins, les camelins, secondairement par les caprins et rarement par les ovins. Le potentiel laitier est estimé sur la base des paramètres de production des espèces animales en relation avec les effectifs du cheptel.

Sur la base des quantités de lait collectées au niveau des centres et collectes et des laiteries, grâce aux différents appuis-conseils des ONG, projets et programmes la production laitière de cette campagne est supérieure à la moyenne interannuelle des cinq dernières années (8 654) avec 13 661,82 tonnes de lait cru local et 4 552 tonnes de lait transformé, soit 33,31 % de la production totale.

Tableau 15 : Comparaison de la production et la transformation du lait 2023 avec ceux de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).

Désignation	Productions							Variation par /	
	2018	2019	2020	2021	2022	Previsions 2023	Moyenne 2018-2022	2022 (%)	Moyenne (%)
Quantité de lait produit en tonne	7 428	8 020	9 908	10 001	7 812	13 661,82	8 634	12,06	1,39
Quantité de lait transformé en tonne	3 003	2 957	5 774	5 184	2 543	4 552	3 892	79,00	16,95
Taux de lait transformé	40,4	36,9	58,3	51,8	32,6	52,0	45,1		

Source : CPS/SDR, à partir des données DNPIA

3.3 Production de cultures fourragères

Dans le souci de combler le déficit alimentaire et de maintenir cette bonne tendance de production laitière, le Gouvernement du Mali à travers la DNPIA a fait de ses priorités la promotion des cultures fourragères avec une production de 11 836,06 ha en 2023 contre 7 962 ha en 2022 et 22 840 ha de bourgou en 2023 contre 11 558 ha en 2022.

3.4 Production nationale de viande

La production de viande est issue des abatages contrôlés et non contrôlés ou domestiques.

La production de viande contrôlée est de 99 748 tonnes. Cette production est largement supérieure à celle de 2022 et la moyenne des cinq dernières années.



Il faut rappeler que la situation sécuritaire qui prévaut dans certaines localités des régions du nord et d'une partie du centre a une influence notable sur la collecte et la remontée des données. Les autres productions animales se présentent comme suit :

- Les productions des cuirs et peaux sont de 412 782 tonnes de cuirs verts et 1 111 621 tonnes de peaux vertes en 2023 contre respectivement 505 944 et 1 335 059 tonnes en 2022.
- La Production de poules est de 3 107 991 en 2023 contre 2 912 548 en 2022 ;
- La Production d'œufs est de 449 405 558 en 2023 contre 417 849 531 en 2022 ;
- La Production de poulet de chair est de 9 787 869 contre 7 645 153 en 2022 ;
- La Production de miel est de 734,04 tonnes en 2023 contre 388,66 tonnes en 2022 celle de cire est de 54 tonnes en 2023 contre 33,95 tonnes en 2022 ;
- L'amélioration génétique a concerné 12 510 vaches en 2023 contre 11 216 vaches en 2022 et celle des chèvres a concerné 340 chèvres en 2023 contre 235 en 2022.

3.5 Productions des produits de la pêche et de la pisciculture en 2023 et comparaison à celles de 2022 et à la moyenne des 5 dernières années (2018-2023)

La situation de la pêche 2023 a été caractérisée par une hausse significative de la production de poisson, comparativement à la même période (en 2022). Elle est de 133 940 tonnes, contre 110 366 tonnes en 2022. Elle est composée de 124 959 tonnes de poissons de capture et de 8 981 tonnes de poissons issues de la pisciculture. Le taux de réalisation des objectifs de la campagne 2023 est de 104%.

Tableau 16 : Comparaison des Productions de poissons (tonne) réalisées en 2023 avec celles de la campagne 2022 et la moyenne de 5 dernières années (2018-2022).

Type productions	Production définitive 2022	Moyenne 2018-2022	Productions 2023	Variation par rapport 2022 (%)	Variation par / moyenne (%)
Production de captures	101 614	106 235	124 959	19	15
Production aquacole	8 752	7 488	8 981	3	16,62
Production totale	110 366	113 723	133 940	18	15

Source : DNP

La production de poissons en 2023 est supérieure à celle de la campagne passée de 18% et à la moyenne des cinq dernières années de 15%.

❖ Situation des exportations

Elles se réalisent principalement dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka avec comme destination : le Nigeria, Niger, Burkina Faso, et Cote d'Ivoire. Pendant la période de l'embargo les exportations ont souffert des difficultés de moyens de transport. Au troisième trimestre à cause de l'insécurité sur la route Gao-Mopti, les commerçants ont été contraints à exporter beaucoup de poissons de Gao vers le Niger au détriment du commerce intérieur. Les prix moyens de vente à l'exportation sont 4 500 FCFA/Kg pour le poisson fumé et 4 000 FCFA/Kg pour le poisson séché.



Tableau 17 :: Exportation de poisson 2022

Nature du poisson	Réalisation 2022	Objectifs 2023	Réalisations (T) 2023	Taux de réalisation (%)	Variation par rapport à 2022 (%)
Frais (t)	3 613	6 300	14 797	235	309
Fumé (t)	2 376	3 800	3 473	91	30
Séché (t)	640	1 950	961	49	9
Total en équivalent frais	13 205	24 528	28 853	118	348

Source : DNP

Commentaire : La quantité de poisson exporté durant la campagne 2023 est en hausse comparativement à celle de 2022, soit un total de 28 853 tonnes contre 13 205 tonnes en équivalent frais. Par rapport à l'objectif de campagne, le taux de réalisation est 118% sur l'équivalent frais. Les exportations concernent essentiellement les produits halieutiques. Les exportations se réalisent principalement dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka avec comme destination : le Nigeria, Niger, Burkina Faso, et Cote d'Ivoire ❖

❖ Situation des placements de permis de Pêche

Le placement des permis est de 3 154 sur une prévision de 7 516, soit un taux de réalisation de 42% pour une somme de 14 368 500 FCFA versé au Trésor public. Le placement est en régression de 536 unités par rapport à 2022.

Tableau 18 : Placements des permis de pêche par régions en 2023

Régions	Rappel réalisation 2022 (Nbre)	Objectif 2023 (Nbre)	Réalisation 2023 (Nbre)	Réalisation par Catégorie de Permis/ (Nbre) en 2023				Taux réalisation sur objectif 2023 (%)	Variation par rapport 2022 %
				A	B	C	SP		
Kayes	533	730	863	17	373	389	84	118	62
Koulikoro	1 052	1 113	580	8	296	248	28	52	-45
Sikasso	955	2 173	955	46	311	577	21	44	0
Ségou	886	2 010	432	29	242	108	53	21	-51
Mopti	140	137	31	6	25	0	0	23	-78
Tombouctou	0	175	0	0	0	0	0	0	0
Gao	289	480	164	8	42	114	0	34	-43
District de Bko	207	698	129	0	21	33	75	18	-38
Total	4 062	7 516	3 154	114	1 310	1 469	261	42	-22

Commentaire : Il a été réalisé 3 154 permis de pêche toute catégorie confondue durant la campagne 2023, contre une prévision de 7 516 permis, elle a connu une légère baisse comparativement à la réalisation 2022. L'insécurité reste toujours le facteur limitant dans certaines zones.

Figure 19 : Evolution des recettes sur les permis de pêche

Figure 3 : Evolution des recettes sur les permis de pêche

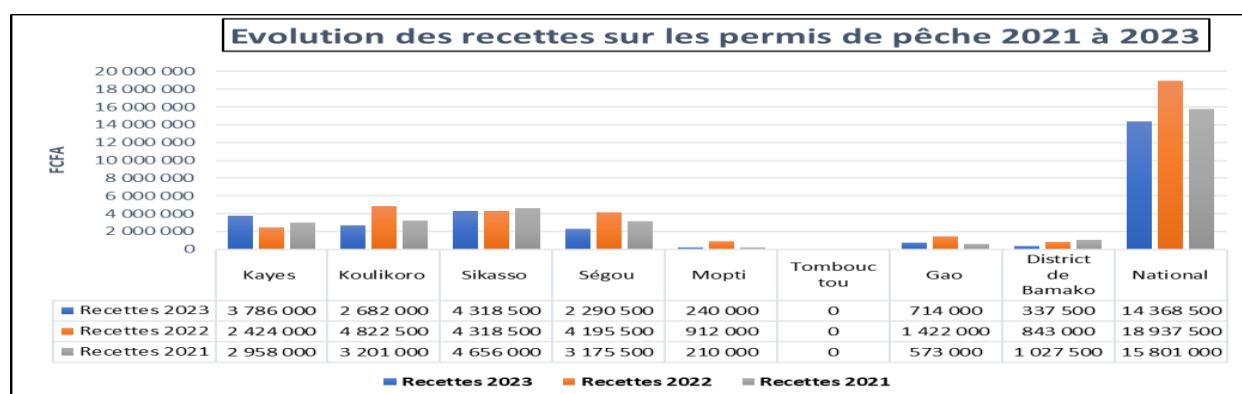


Tableau 19 : Recettes de placements des permis de pêche par régions de 2021 à 2023.

Régions	Objectifs de recettes 2023	Réalisation des recettes 2023	Taux réalisation des recettes 2023	Rappel des recettes 2022 (FCFA)	Rappel des recettes 2021 (FCFA)
Kayes	5 637 000	3 786 000	67	2 424 000	2 958 000
Koulikoro	13 191 000	2 682 000	20	4 822 500	3 201 000
Sikasso	12 414 000	4 318 500	35	4 318 500	4 656 000
Ségou	11 490 000	2 290 500	20	4 195 500	3 175 500
Mopti	2 232 000	240 000	11	912 000	210 000
Tombouctou	756 000	0	0	0	0
Gao	2 625 000	714 000	27	1 422 000	573 000
District de Bamako	2 211 000	337 500	15	843 000	1 027 500
Total	50 556 000	14 368 500	28	18 937 500	15 801 000

*Source : DNP***❖ Productions des intrants****a.01. Accès aux intrants et petits équipements**

Les détails sur la subvention des intrants et des petits équipements sont mentionnés dans le tableau n°20.

Tableau 20 : Récapitulatif des d'intrants de pisciculture subventionnés en 2023

Catégories	Réalisations 2022 (T)	Objectifs 2023 (T)	Réalisations 2023 (T)	Taux de réalisation sur Objectif (%)	Variation par rapport 2020 (%)
Alevins (sujet)	28 359 000	10 606 000	30 074 200	184	6
Aliments poisson (T)	4 348	9 542	6 397	66,7	47,1
Coût Total subvention Etat FCFA (30%)	2 495 777 150	3 432 498 000	2 594 624 530	104	4

Source : DNP (Rapport plan de campagne 2023)

Commentaire : *Pour faciliter l'accès aux intrants, le gouvernement a accordé la subvention de 30% sur 2 158 tonnes d'aliments et 30 074 200 alevins, la valeur de cette subvention s'élève à 2 594 624 530 FCFA à la charge de l'Etat, 1 530 bénéficiaires dont 340 femmes).*

a.02. Valorisation des poissons**➤ Appui à la conservation, transformation et commercialisation du poisson**

Le développement de la marque de poisson fumé « Ouradi » se poursuit. Des actions ont déjà été entreprises et se poursuivent pour assurer la promotion de la marque et faciliter son accès au marché. Une technique de fumage est en cours de vulgarisation avec un prototype de four avec l'appui de la FAO.

Pour réduire les pertes post captures, le renforcement des équipements de production de glace au niveau de l'Agence de Gestion du Marché Centrale à Poisson de Bamako, des unités de fabrique de glace de Ségou, les ports de pêche de Konna et Mopti ont permis de produire 2 332 tonnes de glace.



a.03. Aménagements et Réalisation d'Infrastructures piscicoles et aquacoles

Les investissements concernés sont mentionnés dans le tableau n°21.

Tableau 21 : Infrastructures piscicoles et aquacoles créées en 2023

Régions	Mares	Etangs/Bassins aquacoles	Bacs hors sol	Cages flottantes	Lac	Ecloseries	Fermes aquacoles
Kayes	10	33	5		2	1	0
Koulikoro	0	37	5	0	1	10	0
Sikasso	0	0	0	0	0	0	0
Ségou	0	80	77	16	0	0	0
Mopti	0	4	5	7	0	0	0
Tombouctou	0	12	5	12	0	0	0
Gao	0	4	2	6	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0	0	0	0
Taoudéni	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	0	76	80	2	0	10	0
Total 2023	10	246	179	43	3	21	0

Source : DNP

Commentaire : Ces investissements ont mobilisé plusieurs partenaires techniques et financiers dont les plus présents sont : le PADEL-M, Jegue Ni Jaba, FAO, PAM ; leur intervention a favorisé la réalisation de beaucoup d'infrastructures piscicoles (bacs hors sol, cages flottantes, bassins et d'écloseries).

Pour faciliter l'approvisionnement en alevins il y'a eu des travaux de réhabilitation du centre d'alevinage de San, la dotation des pisciculteurs en équipement et intrants : un million d'alevins, 80 tonnes d'aliment poisson, 25 bacs hors sol financé par le FNAA.

En plus de ces réalisations, on peut noter le lancement officiel en septembre 2023 du projet de construction d'une éclosérie à Kita dans la commune rurale de Bendougouba financé par FAO.

❖ Réalisation d'Infrastructures Agro industrielles

Les réalisations ont porté sur la construction de deux usines de fabrique d'aliment poisson à Koulikoro, notamment dans le péri-urbain du district de Bamako.

Tableau 22 : Infrastructures Agro industrielles en 2023

Régions	Usine de fabrique d'aliment poisson	Unités de fabriques d'aliment poisson	Unités de fabrique de glace
Kayes	0	0	0
Koulikoro	0	2	0
Sikasso	0	0	0
Ségou	0	0	0
Mopti	0	0	1
Tombouctou	0	0	0
Gao	0	0	0
Kidal	0	0	0
Ménaka	0	0	0
Taoudéni	0	0	0
Bamako	0	0	0
Total	0	2	1

Source : DNP

Commentaire : Les réalisations d'infrastructures agro-industrielles sont concentrées dans les régions de Koulikoro et le District de Bamako. Cependant, des unités de fabrique d'aliment local se trouvent dans plusieurs régions.



IV. BILANS CEREALIERS ET ALIMENTAIRES

4.1 Bilan céréaliier prévisionnel 2023-2024

Le bilan céréaliier estime le volume de céréales en excédent ou déficit auquel on peut s'attendre par rapport aux besoins alimentaires de la population. C'est une estimation fondamentale pour tous les opérateurs céréaliiers du pays : producteurs, commerçants, Etat, partenaires... Le tableau ci-après est l'illustration du bilan pour la campagne 2023-2024.



Tableau 23 : Bilan céréalier provisoire du Mali pour la campagne 2023.

Postes	Riz	Blé et orge	Céréales sèches	Total
Population au 30/04/2024				22 900 000
1 Disponibilité	1 950,66	33,19	5 719,54	7 703,39
Production brute	3 023,89	38,50	6 916,64	9 979,03
Production disponible	1 669,19	30,80	5 164,48	6 864,47
Stocks au 01/11/2023	281,47	2,39	555,06	838,92
Stocks paysans	260,68	0,06	536,02	796,77
Autres stocks	20,79	2,33	19,03	42,16
2 Besoins	1 933,62	231,52	3 450,62	5 615,76
Norme de consommation (kg/hbt/an)	75,78	10,00	128,22	214,00
Consommation humaine	1 735,46	228,92	2 936,21	4 900,60
Stocks finaux prévus au 31/10/2024	198,15	2,60	514,40	715,16
Stocks paysans	177,43	0,03	496,55	674,00
Autres stocks	20,73	2,57	17,86	41,16
3 Excédent (+) Déficit (-) brut	17,043	-198,33	2 268,917	2 087,63
4 Solde import-export	199,57	149,17	0,03	348,77
Importations commerciales prévues	194,07	149,24	0,72	352,44
Aides prévues	8,41			
Exportations prévues	2,91	0,07	0,69	3,67
5 Excédent (+) déficit (-) net	216,61	-49,16	2 268,94	2 436,40
6 Disponibilité apparente (kg/hbt/an)	93,90	7,96	249,76	351,62

Source : CPS/SDR

Ce bilan provisoire ci-dessus dégage un excédent brut de **2 087,63 mille** tonnes environ, toutes céréales confondues dont 17 043 tonnes pour le riz, 2 268 917 tonnes pour les céréales sèches. Le blé enregistre un déficit de (-198 330) tonnes.

Si l'on tient compte des données d'importations et d'exportations commerciales, le bilan prévoit un excédent net de **2 436,40** tonnes de céréales composé de 216 610 tonnes pour le riz, 2 268 940 tonnes pour les céréales sèches avec toutefois un déficit de (-49 160) tonnes de blé. Ainsi, la campagne agricole renforcée par les importations et les aides alimentaires prévues donneraient une disponibilité céréalière apparente attendue par habitant estimée à **351,62 kg/habitant/an environ**.

Ce bilan ne prend pas en la consommation animale de céréales, les transformations en bière et les exportations non contrôlés (données non disponibles). Si l'on tient compte de tous ces paramètres, l'excédent et la disponibilité céréalière apparente attendue par habitant pourraient être revus à la baisse. Il est à noter que même si ces données manquantes sont estimées à 50% de la production disponible totale, la disponibilité céréalière apparente attendue par habitant sera supérieure à la norme de 214 kg/hbt/an (FAO), avec toutefois des disparités seront toujours observées entre les différentes localités du pays, avec localités déficitaires impactées par les poches de sécheresse, l'inondation, insécurité etc.



V. PROXYS CALORIQUES PAR REGION

Pour la campagne 2023, le Mali sera excédentaire, avec une disponibilité énergétique céréalière prévue de 3 045 Kcal/pers/jour, supérieure à la norme de 2 100 Kcal par personne par jour (FAO). Cette disponibilité énergétique est inférieure à celle de 2022 estimée à 3 235 Kcal/personne/jour. Cependant, de fortes disparités existent entre les régions.

Tableau 24 : Proxys calorique par Région (Kcal/pers/jour)

Régions	Total
Kayes	1 667
Koulikoro	3 082
Sikasso	5 575
Ségou	4 649
Mopti	2 616
Tombouctou	3 059
Gao	844
TOTAL	3 045

Source : CPS/SDR Enquête Agricole de Conjoncture 2023 (à partir des productions céréalières prévisionnelles).

En effet, les populations des régions de Gao, Kayes, Mopti sont dans l'ensemble vulnérables. Ainsi, les populations de Gao, très vulnérables, ont une disponibilité énergétique céréalière (844 Kcal par personne par jour) très en dessous de la norme (2 100 Kcal par personne par jour) alors que, les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro et Tombouctou sont excédentaires.

En se basant toujours sur la disponibilité énergétique céréalière, et en poussant l'analyse au niveau local, les populations de certaines localités des régions comme Kayes ne sont pas vulnérables. De même, celles de certaines localités des régions classées autosuffisantes ont des disponibilités énergétiques céréalières inférieures à la norme. Ce qui montre que l'autosuffisance céréalière au niveau national n'est pas synonyme de l'autosuffisance céréalière à l'échelle des régions et moins encore à des niveaux plus bas, cercles et ménages.

VI. SITUATION DES MARCHES

La campagne de commercialisation 2023 a débuté dans une conjoncture internationale marquée par la poursuite des prix élevés des hydrocarbures, des produits importés, y compris ceux de première nécessité, qui ont engendré une inflation élevée dans le pays.

Ainsi pour faire face à l'inflation créée par la conjoncture internationale ayant pour conséquence la perte du pouvoir d'achat des populations, le Gouvernement du Mali a pris des mesures pour faciliter l'accès des populations aux céréales de base. Parmi ces mesures, il y a entre autres :

- La poursuite de l'assistance alimentaire aux populations vulnérables à travers le pays par l'Etat et ses Partenaires Techniques et Financiers et les organisations caritatives ;
- La reconstitution des stocks institutionnels à travers l'achat de 35 000 tonnes pour le compte du stock national de sécurité, 25 000 tonnes pour le stock d'intervention de l'Etat et de 7 500 tonnes pour le compte du stock de sécurité alimentaire de la CEDEAO¹ ;

¹ CEDEAO – Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

- la continuation des efforts déployés par le Gouvernement à travers : (i) la mise en place par décret N°2022-0633/PM-RM du 02 Novembre 2022 d'une commission interministérielle de lutte contre la hausse des prix et de facilitation de l'approvisionnement du pays en intrants agricoles et produits de première nécessité; (ii) le rappel des commerçants à respecter leurs engagements en ce qui concerne les prix lors des réunions de large concertation avec la commission nationale des prix des produits de première nécessité et ; (iii) le maintien et le renforcement des mesures visant à améliorer l'offre sur les marchés. A cet effet, le Gouvernement du Mali a suspendu jusqu'à nouvel ordre les exportations et les réexportations de céréales sur toute l'étendue du territoire national.

Ces mesures ont permis, non seulement, d'améliorer l'accès des populations aux céréales, mais aussi d'adoucir l'ascendance des prix. Cependant, au cours de la campagne de commercialisation 2023, les circuits commerciaux ont continué de subir (i) des dysfonctionnements dus à l'insécurité, mais pas autant que la campagne passée; (ii) des tracasseries le long des axes routiers et dans les postes frontaliers provenant de la suspension temporaire des exportations et des réexportations des céréales et; (iii) des augmentations des coûts d'approche provoquées essentiellement par le conflit russo-ukrainien débuté depuis le 24 février 2022.

La conjonction de ces événements ci-dessus énumérés a réduit la fluidité des échanges des produits agricoles entre, d'une part, les pays de la région et, d'autre part, les pays de la région et le marché international à la suite de l'augmentation significative des coûts d'approche.

Les mesures d'interdiction et de suspension des exportations ont contribué à perturber fortement les circuits commerciaux à travers la recrudescence des tracasseries le long des axes routiers et dans les postes frontaliers et à développer des échanges informels avec les pays voisins. Toutefois, durant la campagne de commercialisation 2023, les quantités drainées par les échanges informels ont été moindres à cause du renforcement de la lutte contre l'insécurité, se matérialisant sur le terrain par la multiplication des contrôles à travers le pays par les services de l'Etat établis à cet effet. Parmi ceux-ci, il y a entre autres l'armée, la douane, la gendarmerie, la police, la Direction Générale du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation.

6.1 Prix des produits agricoles

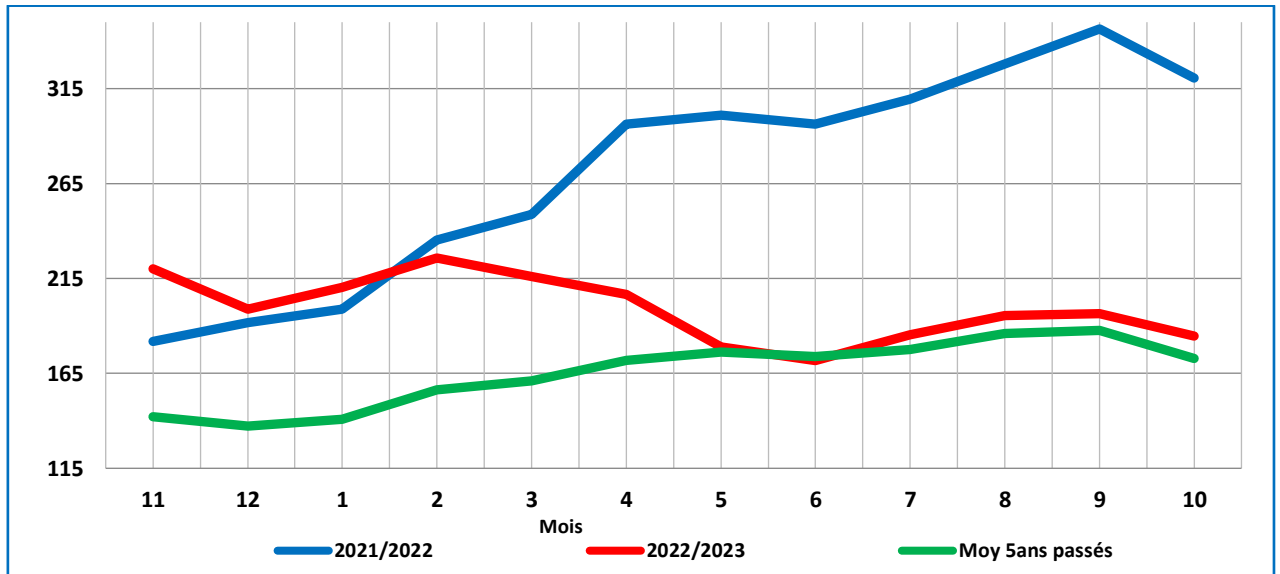
❖ Prix des céréales

➤ Mil

▪ Prix moyens nationaux pondérés au producteur

Les prix moyens nationaux pondérés au producteur du mil ont légèrement baissé de novembre à décembre 2022. Sous la pression du niveau de la demande des commerçants locaux, ils ont haussé de janvier à février 2023 pour enfin baisser d'un mois sur l'autre jusqu'en juin 2023. Au cours de la période de soudure de juillet à septembre 2023, ces prix ont évolué à la hausse pour enfin baisser légèrement en octobre 2023. En cette période, les prix du mil sont légèrement supérieurs à la moyenne des prix des cinq ans passés et largement inférieur à ceux de l'année dernière.

Graphique 2 : Évolution mensuelle du prix au producteur du mil en 2022 et 2023.

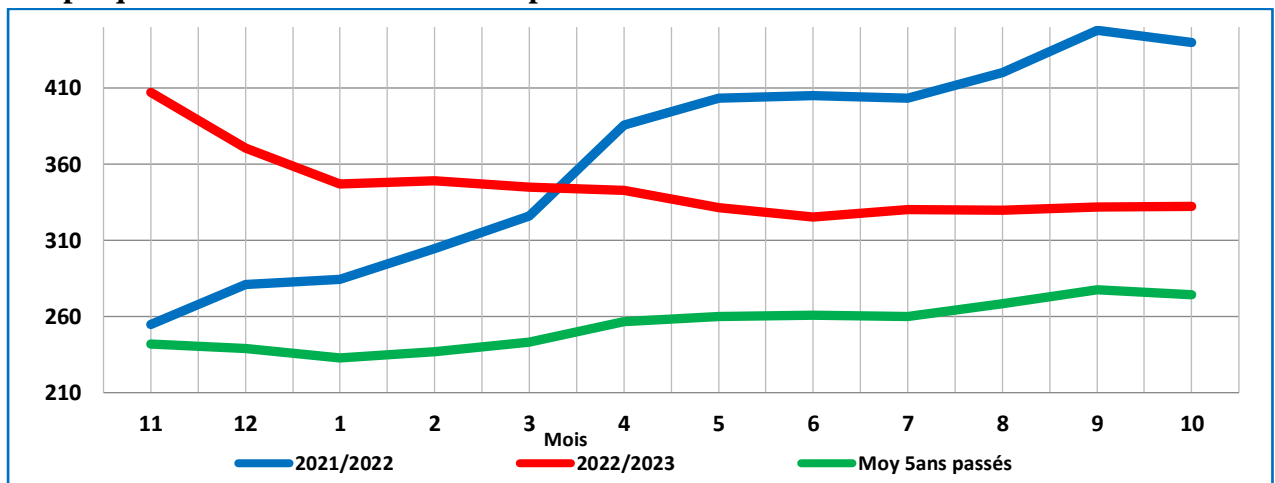


Source : OMA

▪ **Prix moyens nationaux au Consommateur**

Les prix moyens nationaux au consommateur du mil ont chuté de novembre 2022 à janvier 2023. Ces prix ont subi une relative stabilité en février 2023 pour enfin baisser un mois sur l'autre jusqu'en juin 2023. Ils ont ensuite légèrement haussé un mois sur l'autre de juillet à octobre 2023. Le prix moyen au consommateur du mil est inférieur à la moyenne des prix de l'année dernière de -12% et supérieur à celle des prix des cinq ans passés de +14%.

Graphique 3: Évolution mensuelle du prix au Consommateur du mil.



Source : OMA

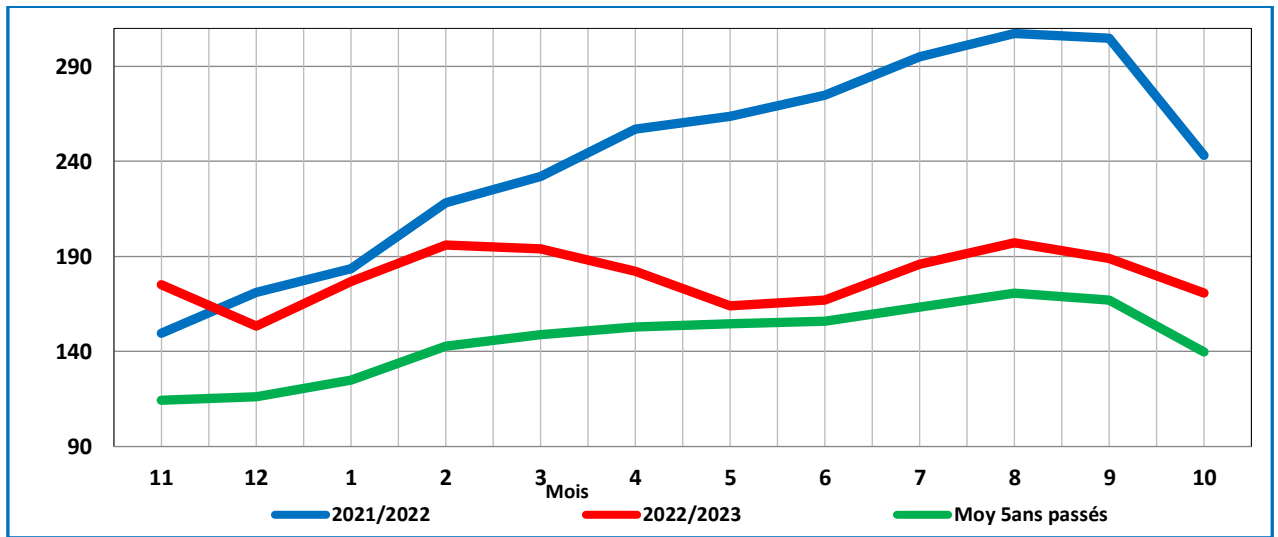
➤ **Sorgho**

▪ **Prix moyens nationaux pondérés au producteur**

Après de légers mouvements de baisse occasionnés par les récoltes de novembre à décembre 2022, les prix moyens nationaux pondérés au producteur du sorgho ont subi des hausses relativement fortes de janvier à février 2023. De mars à mai 2023, ces prix ont connu des mouvements de baisse. Ces prix ont subi des hausses de juin à août 2023 pour enfin baisser de septembre à octobre 2023 à cause de la diminution du niveau de la demande. Ils sont

restés largement inférieurs à ceux de l'année dernière de -30% et supérieurs aux prix moyens nationaux pondérés au producteur des cinq ans passés de +22%.

Graphique 4: Évolution mensuelle du prix au producteur du sorgho.

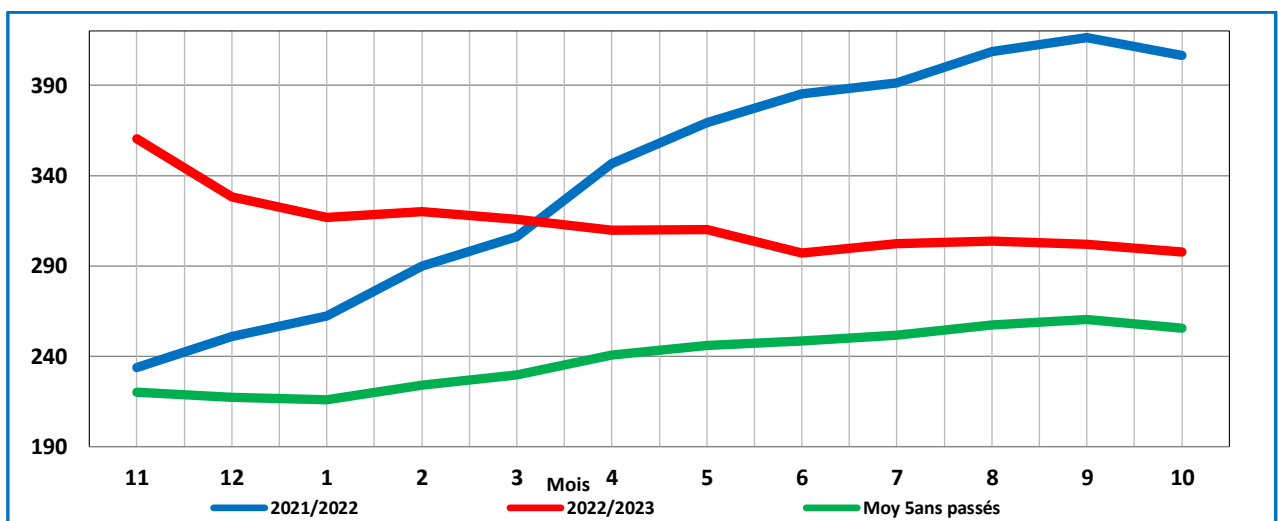


Source : OMA

▪ **Prix moyens nationaux au Consommateur**

Les prix moyens nationaux au consommateur du sorgho ont subi des baisses relativement fortes de novembre 2022 à janvier 2023. De février à juin 2023, ces prix ont continué à fléchir légèrement. Ils ont évolué en dessous des prix moyens nationaux au consommateur de l'an passé. Ils ont ensuite subi une légère hausse durant la période de soudure de juillet à août 2023. En septembre 2023, ils ont subi des baisses jusqu'en octobre. Les niveaux des prix moyens sont supérieurs à ceux de la moyenne des prix des cinq ans passés de +17% et largement inférieur au prix moyen de l'année dernière de -27%.

Graphique 5: Évolution mensuelle du prix au consommateur du sorgho.



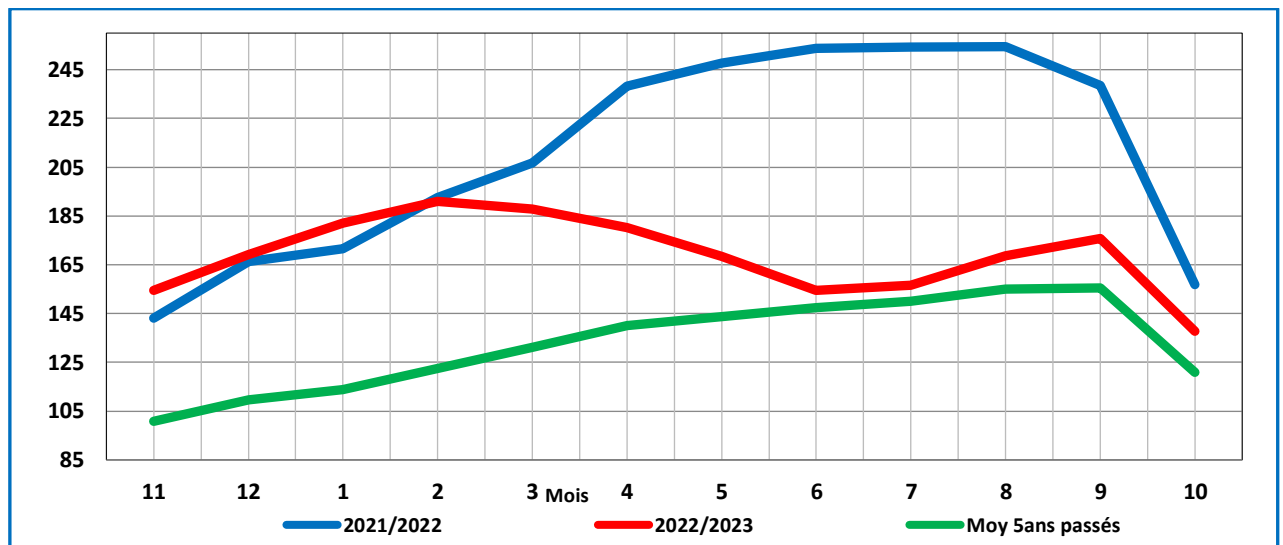
Source : OMA

➤ Maïs

▪ Prix moyens nationaux pondérés au producteur

Les prix moyens nationaux pondérés au producteur du maïs ont fluctué à la hausse de 155 FCFA le kilo en novembre 2022 à 191 FCFA le kilo en février 2023. Ils ont ensuite subi des baisses un mois sur l'autre jusqu'en juin 2023. Durant cette période, ils ont chuté de 191 FCFA le kilo à 154 FCFA le kilo. Ces prix ont rehaussé pendant la période de soudure de juillet à septembre 2023 pour enfin baisser en octobre 2023. Ce niveau de prix est inférieur à celui de l'année dernière de -12% et légèrement supérieur à la moyenne des prix des cinq ans passés de +14%.

Graphique 6: Évolution mensuelle du prix au producteur du maïs.

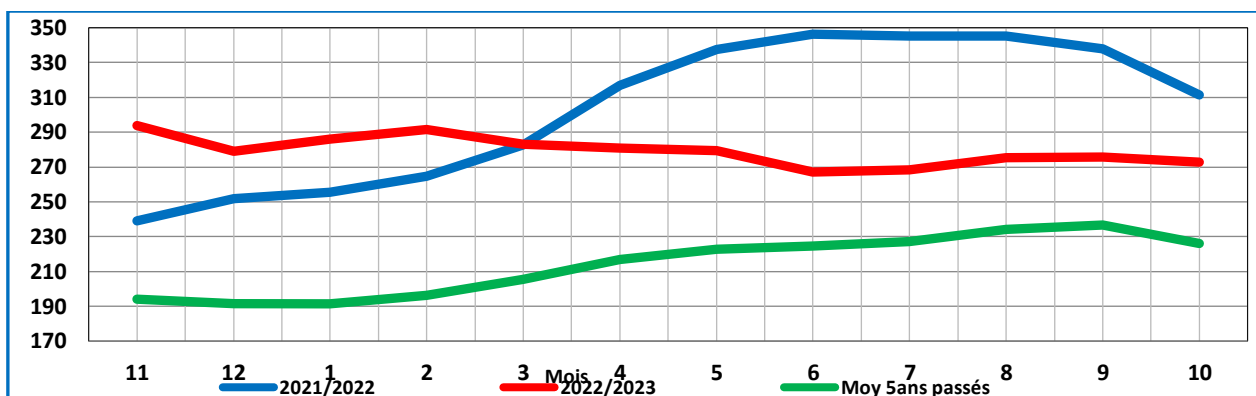


Source : OMA

▪ Prix moyens nationaux au Consommateur

De novembre 2022 à mars 2023, les prix moyens nationaux au consommateur du maïs ont évolué en dents de scie. D'avril à juin 2023, ces prix ont baissé de 281 FCFA le kilo à 267 FCFA le kilo. De juillet à septembre 2023, ils ont ensuite haussé d'un mois à l'autre pour enfin baisser légèrement en octobre 2023. En cette période, le niveau de son prix est inférieur à celui de l'année dernière et supérieur à la moyenne des prix moyens nationaux au consommateur des cinq ans passés.

Graphique 7: Évolution mensuelle du prix au Consommateur du maïs.



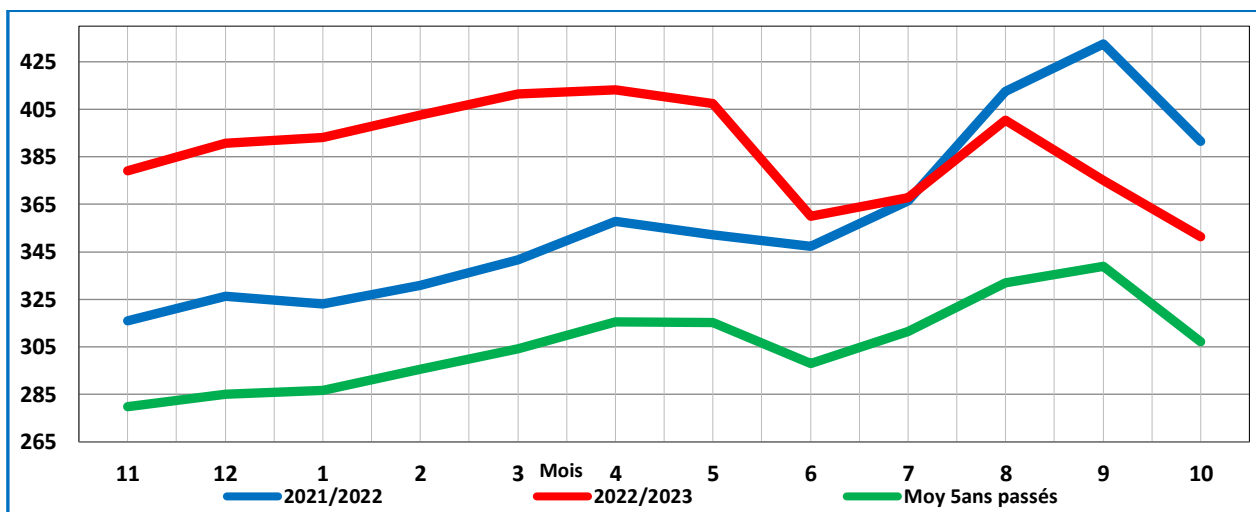
Source : OMA

➤ Riz local

▪ Prix moyens nationaux pondérés au producteur

De novembre 2022 à mai 2023, les prix moyens nationaux pondérés au producteur ont évolué à la hausse au-dessus de ceux de l'année dernière et la moyenne des prix des cinq ans passés. Son prix a légèrement fléchi d'avril à mai de 413 à 409 FCFA le kilo et chuter de mai à juin de 409 à 360 FCFA le kilo avec la rentrée du riz de contre de saison sur les marchés de production. Il a ensuite subi une forte hausse de juillet à août 2023 pour enfin baisser de septembre à octobre 2023. En cette période, son niveau de prix est inférieur à celui de l'an passé et supérieur à la moyenne des prix des cinq ans passés.

Graphique 8: Évolution mensuelle du prix au producteur du riz local.

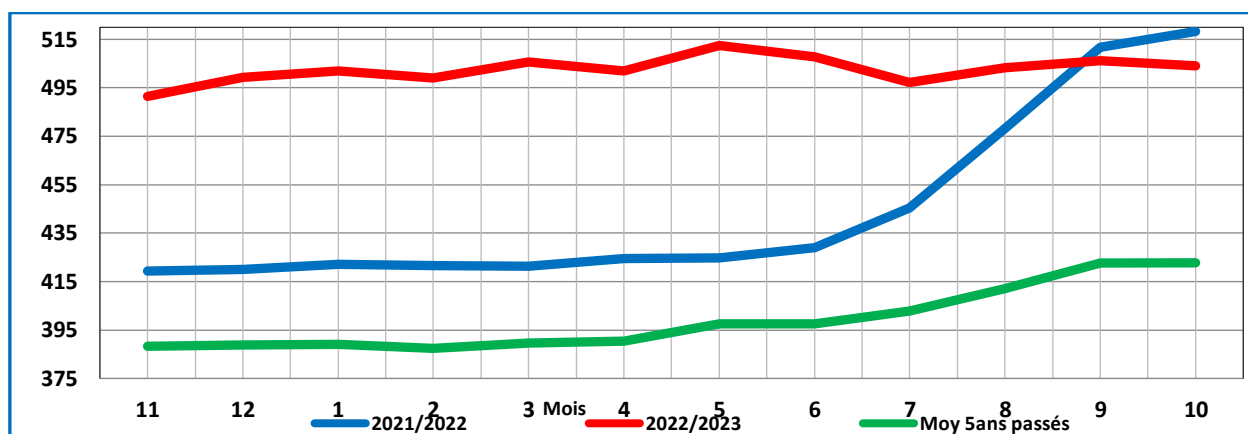


Source : OMA

▪ Prix moyens nationaux au Consommateur

De novembre 2022 à mai 2023, les prix moyens nationaux au consommateur du riz local ont évolué au-dessus de ceux de la campagne passée et de la moyenne des prix des cinq (5) ans passés. Ils ont ensuite baissé de juin à juillet 2023 avec la rentrée du riz de contre saison pour ensuite hausser d'août à octobre 2023. En cette période, son prix évolue légèrement en dessous de celui de l'année dernière et largement au-dessus du prix moyen des cinq ans passés.

Graphique 9 : Évolution mensuelle du prix au Consommateur du riz local.



Source : OMA

❖ Prix du poisson

Le prix du poisson est stable ou en hausse. Les marchés connaissent un approvisionnement moyen en produits de la pêche et les principales espèces de poissons rencontrées sont : Oreochromis niloticus (Nteben), Clarias angularis (Manogo), Lates niloticus (Saale), Labeo coubie (Bamâfi), Hydrocynus brevis (Wuludyeye), Auchenoglanis occidentalis (Koro koto), Synodontis sp (Konkon), Mormyrus rume (Nana).

❖ Prix des animaux et termes de l'échanges

➤ Prix des animaux

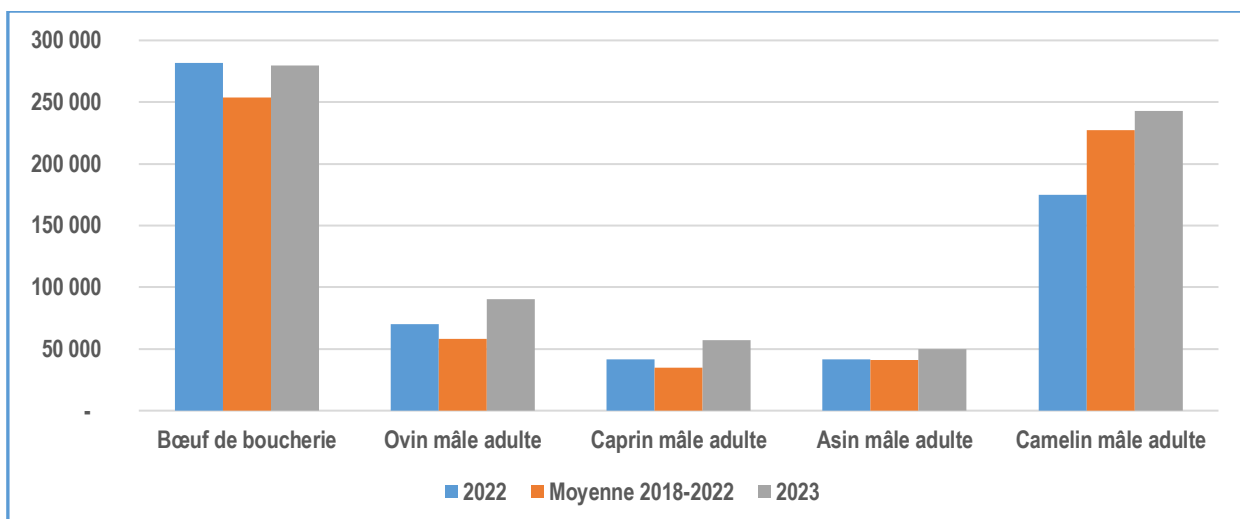
Tout comme les statistiques de vente, les prix des animaux sont relevés par les agents de la DNPIA ayant en charge le suivi des marchés à bétail et volaille. Il a été reconnu que les marchés sont affectés par les effets des crises sécuritaires dans les régions du nord et du centre du pays. Cela a entraîné des nettes variations des prix comparativement à ceux des cinq dernières années, avec une tendance à la hausse. A cela s'ajoute les coûts élevés des intrants d'élevage.

Tableau 25 : Prix moyens des animaux vendus

Année	Bœuf de boucherie	Ovin mâle adulte	Caprin mâle adulte	Asin mâle adulte	Camelin mâle adulte
2018	238 709	52 755	32 059	39 500	240 917
2019	256 727	55 045	34 045	41 833	264 929
2020	238 709	52 755	32 059	39 500	240 917
2021	252 318	60 364	34 545	43 318	214 500
2022	281 909	70 318	41 727	41 364	175 000
Moyenne 2018-2022	253 674	58 247	34 887	41 103	227 253
2023	279 500	90 500	57 000	50 000	243 000
Evolution (%) par rapport à :					
2022/2023	-0,9	28,7	36,6	20,9	38,9
Moyenne 2018 - 2022	10,2	55,4	63,4	21,6	6,9

Source : CPS/SDR, à partir des données DNPIA

Graphique 10: Comparaison des prix 2023 des animaux avec ceux de 2022 et les moyennes de 2018-2022



Source : CPS/SDR, à partir des données DNPIA

➤ Termes de l'échange

Les termes de l'échange sont définis comme le ratio de deux prix, dans ce cas le prix d'un article qui est vendu et d'une céréale qui est achetée. En général, ils établissent un ratio entre le prix d'une unité d'une source de revenu (travail, élevage, vente) du ménage et le prix d'une unité d'un aliment de base. Ce ratio présenté de manière régulière, fournit des informations sur les quantités de nourriture qu'il est possible d'acheter pour une unité d'une source de revenu particulière et sur les variations de ce ratio à travers le temps.

Le choix des deux articles dépend du pays, du groupe de moyens de subsistance, de la source de revenu principale et de l'aliment de base. Au Mali, les termes de l'échange sont calculés sur la base du prix du bétail (par exemple, le mouton) et le sorgho ou le mil. En effet, dans les zones pastorales du Mali, la source principale de revenu est la vente de bétail (chèvre) ; le sorgho et le mil sont les principaux aliments de base.

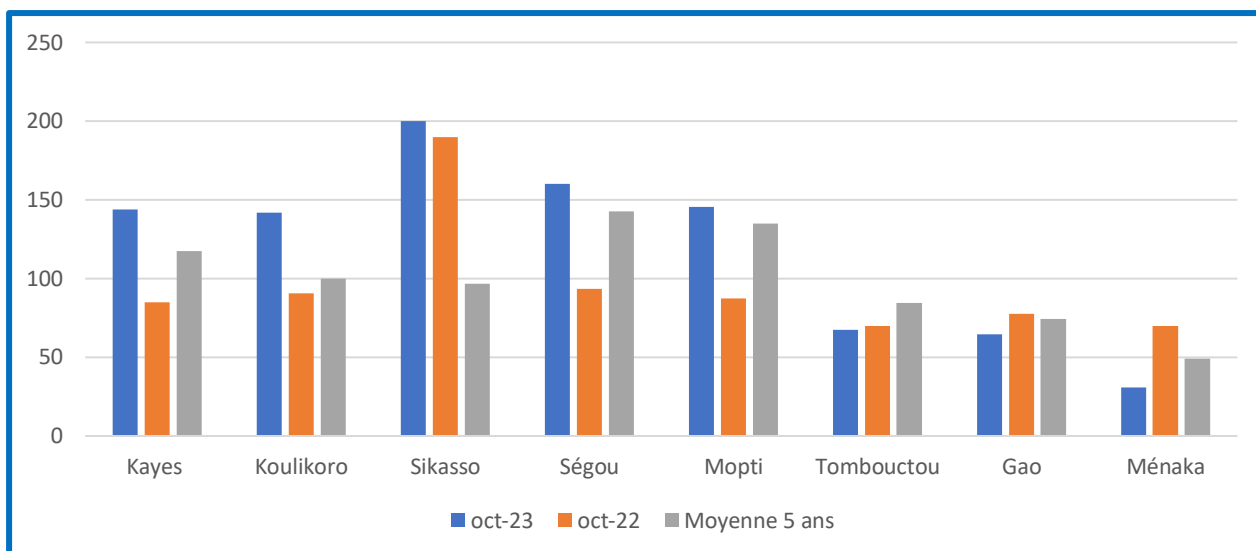
La situation des termes de l'échange chèvre/mil est consignée dans le tableau 26.

Tableau 26 : Termes de l'échange chèvre/céréales

Régions	Oct-23	Oct-22	Moyenne 5 ans
Kayes	144	85	117
Koulikoro	142	91	100
Sikasso	200	190	97
Ségou	160	93	142
Mopti	145	88	135
Tombouctou	68	70	84
Gao	64	78	74
Ménaka	31	70	49

Source : SAP 2023

Graphique 11 : Evolution Termes de l'échange chèvre/céréales



Source : SAP 2023

Les termes de l'échange sont partout favorables aux éleveurs par rapport à la moyenne des cinq dernières années à la même période sauf à Gao, Tombouctou et Ménaka où ils sont défavorables à raison de la hausse du prix des céréales. Par rapport à l'année dernière, ils sont en amélioration partout excepté à Tombouctou, Gao et Ménaka où ils sont en détérioration.

VII. SITUATION NUTRITIONNELLE

Dans le cadre de la surveillance nutritionnelle, au Mali des enquêtes SMART nationales sont réalisées en vue d'évaluer la situation nutritionnelle. Ainsi, de 2011 à nos jours ces enquêtes ont permis de renforcer le suivi de la situation nutritionnelle et de mieux comprendre son évolution à travers une description réelle des tendances basées sur des données plus valides et collectées en temps réel.

Cette année, l'enquête SMART a été réalisée en juin et juillet. Les résultats de cette enquête montrent qu'en dépit des efforts déployés par le gouvernement avec ses partenaires techniques et financiers dans la lutte contre la malnutrition, ce phénomène reste encore un des lourds fardeaux pour lesquels les communautés en général paient un lourd tribut et en particulier les couches vulnérables que sont les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer.

7.1 Situation nutritionnelle nationale en 2023-2024 de 56 cercles y compris les 6 communes de Bamako

L'analyse porte sur les 59 cercles y compris les 6 communes du district de Bamako.

Au total, il est estimé que près de 1.4 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffriront de la malnutrition aigüe au niveau national entre juin 2023 et mai 2024. Ce qui représente environ 5% de moins d'enfants malnutries que l'année dernière (2022). Ceci est principalement dû au changement de la structure populationnelle avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2022).

La proportion des enfants de 0 à 59 mois est passée de 22% en 2022 à 18% en 2023. Le nombre de cas de MAS attendu s'élève à 313 185, soit une diminution de 17% par rapport aux estimations de l'année dernière (2022).

La situation nutritionnelle de cette année 2023 semble beaucoup plus détériorée comparativement à l'année précédente (2022) avec plus de 39 cercles en situation sérieuse (Phase 3 de l'IPC MNA) contre 28 cercles en 2022. Cette dégradation de la situation

nutritionnelle se justifie en partie par la détérioration de la situation des morbidités, l'impact négatif de la récurrence de l'insécurité alimentaire dans certaines localités, la baisse de la couverture des programmes nutritionnelles, la dégradation marquée des conditions d'hygiène et de l'insécurité résiduelle dans certaines régions du pays (voir Tableau n°27 ci-dessous)

Tableau 27 : Situation nutritionnelle en 2023.

Phases IPC AMN	Juin – Octobre 2022	Juin – Octobre 2023
Acceptable	1	1
Alerte	26	15
Sérieuse	28	39
Critique	5	4
Très critique	0	0

Source :

7.2 Situation de la prise en charge de la malnutrition

7.2.1 Situation des admissions de la malnutrition aigüe sévère des enfants de moins de 5 ans

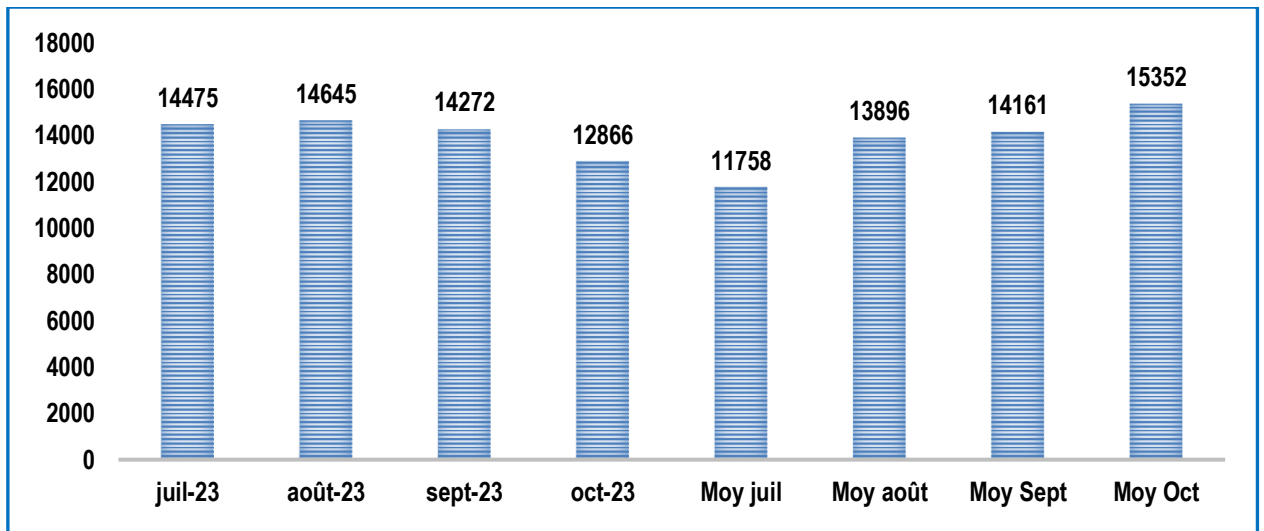
Tableau 28 : Situation des admissions de la MAS des enfants de moins de 5 ans

Régions	MAS				
	Juil-23	Août-23	Sept-23	Oct-23	Total
Kayes	1 621	1 962	1 555	1 717	6855
Koulikoro	1 705	1 674	2 118	1 223	6720
Sikasso	1 221	1 446	1 223	1 204	5094
Ségou	1 899	2 009	2 561	1 808	8277
Mopti	2 307	2 356	2 421	2 167	9251
Tombouctou	1 273	1 098	1 078	1 554	5003
Gao	1 393	1 211	1 037	911	4552
Kidal	69	116	48	60	293
Taoudénit	315	266	704	229	1514
Ménaka	1 427	1 352	370	957	4106
Bamako	1 245	1 155	1 157	1 036	4593
Total mensuel	14 475	14 645	14 272	12 866	56 258

Source :

Les admissions de MAS en octobre chez les enfants ont baissé par rapport aux mois de juillet à septembre en raison de l'amélioration des conditions alimentaires (disponibilité de nouvelles récoltes).

Graphique 12 : Evolution de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère (enfants de moins de 5 ans) de juin à octobre 2023.



Source :

Les admissions de MAS chez les enfants de 6 à 59 mois ont baissé par rapport aux 3 mois précédents et à la moyenne des 3 dernières années des mois d'août à octobre. Elles sont supérieures à la moyenne du mois de juillet.

VIII. EVALUATION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE (cadre Harmonisé)

8.1 Situation courante et projetée

8.1.1 Principaux résultats pour les zones touchées par l'insécurité Alimentaire.

- **Consommation alimentaire** : Globalement acceptable mais dégradée dans certains cercles en raison d'un score de consommation pauvre élevé et un recours élevé aux stratégies d'adaptation alimentaires ;
- **Evolution des moyens d'existence** : Plus ou moins stable, mais en dégradation à cause des impacts négatifs de l'insécurité, et des prix élevés des céréales ;
- **Etat nutritionnel** : nutritionnelle reste préoccupante et est en phase sous pression à crise voire urgence ;
- **Mortalité** : La mortalité est en phase minimale dans l'ensemble, mais en sous pression par endroits à cause de la MAS supérieure à 2%.

8.1.2 Cartographie des situations courante et projetée

Les résultats de l'analyse se présentent comme suit :

- ✚ **En phase courante d'octobre à décembre 2023**, 02 zones est en phase crise (Ansongo et Ménaka), 12 zones sont en phase sous pression (Douentza, Koro, Youwarou, Gourma Rharous, Tombouctou, Taoudénni, Gao, Bourem, Kidal, Abeïbara, Téssalit et Tin Essako) ; et 42 zones en phase minimale.
- ✚ **En situation projetée de juin à août 2024**, 01 zone est en phase urgence (Ménaka), 12 zones en crise (Douentza, Koro, Tombouctou, Gourma Rharous, Taoudénni, Gao, Ansongo, Bourem, Kidal, Abeïbara, Téssalit, Tin Essako) ; 11 zones en phase sous pression (Macina, Niono, Mopti, Bandiagara, Bankass, Djenné, Ténenkou, Youwarou, Diré, Goundam et Niafunké) et 31 zones seront en phase 1. La situation d'urgence et de crise est surtout liée à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires, aux

déplacements inhabituels de populations, aux perturbations des activités socio-économiques avec dégradation des moyens d'existence.

Les résultats de l'analyse se présentent comme suit :

- ✚ **En phase courante d'octobre à décembre 2023** : Le nombre de personnes en urgence est de 15 962 personnes soit 0,07% de la population totale et 699 448 personnes sont en phase crise, soit 3,05%. Le nombre de personnes se trouvant en phase sous pression est de 2 830 472 personnes, soit 12,36%.

Tableau 29 : Evaluation des populations en insécurité alimentaire (courante)

Estimation de population en insécurité alimentaire en octobre -décembre 2023							
REGION	Population totale	Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
Kayes	3 142 411	2 815 402	295 585	31 424	0	0	31 424
Koulikoro	3 817 817	3 441 611	318 354	57 852	0	0	57 852
Sikasso	4 166 278	3 754 589	331 301	80 388	0	0	80 388
Segou	3 685 793	3 095 308	487 079	103 407	0	0	103 407
Mopti	3 209 549	2 494 482	550 719	160 461	3 887	0	164 349
Tombouctou	999 908	772 653	161 609	62 907	2 739	0	65 646
Taoudenit	63 726	42 696	15 931	3 824	1 275	0	5 098
Gao	854 800	455 316	244 581	148 037	6 867	0	154 904
Kidal	106 773	71 862	25 022	8 695	1 194	0	9 889
Bamako	2 853 567	2 410 822	400 292	42 453	0	0	42 453
TOTAL GENERAL	22 900 622	19 354 740	2 830 472	699 448	15 962	0	715 410

- ✚ **En situation projetée de juin à août 2024**, Le nombre de personnes en urgence est estimé à 66 749 personnes, soit 0,24% et 1 317 547 personnes en crise soit 5,75%. Le nombre de personnes qui pourront se trouver dans la phase sous pression est de 4 020 622 personnes, soit 17,56%

Tableau 30 : Evaluation des populations en insécurité alimentaire (projetée)

Estimation de population en insécurité alimentaire en juin-août 2024							
REGION	Population totale	Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
Kayes	3 142 411	2 622 526	450 090	69 795	0	0	69 795
Koulikoro	3 817 817	3 256 319	461 655	99 843	0	0	99 843
Sikasso	4 166 278	3 545 523	471 256	149 499	0	0	149 499
Segou	3 685 793	2 876 205	611 476	198 113	0	0	198 113
Mopti	3 209 549	1 914 624	927 679	348 041	19 205	0	367 246
Tombouctou	999 908	602 801	276 253	109 744	11 110	0	120 854
Taoudenit	63 726	26 128	22 304	13 382	1 912	0	15 294
Gao	854 800	280 911	320 512	233 634	19 742	0	253 376
Kidal	106 773	42 908	39 256	21 657	2 952	0	24 609
Bamako	2 853 567	2 339 831	440 142	73 594	0	0	73 594
TOTAL GENERAL	22 900 622	17 507 776	4 020 622	1 317 303	54 921	0	1 372 224

4.4. Contribution des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à l'économie rurale et agricole

4.4.1. Situation générale des SFD pour leur contribution à l'économie rurale et agricole

Le secteur de la microfinance compte à l'échelle nationale 769 points de services repartis entre 615 Guichets, 19 Agences et 135 caisses de base. Ces 769 points de services se

répartissent entre les structures mutualistes 455, les Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (CVECA) 189, les Associations de Crédit Solidaire (ACS) 79, les Sociétés Anonymes (SA) 46. Ces 769 points de services cumulent 1 477 997 de clients, dont 36% femmes. Le secteur est particulièrement présent en milieu rural avec un taux de pénétration de 13,8%. Cette pénétration des SFD en milieu rural contribue à réduire la contrainte de l'accès des producteurs ruraux aux services financiers qui limitent le développement des activités en milieu rural.

Dans cette dynamique, les SFD ont injecté courant 2023 plus de 182 686 milliards de FCFA dans l'économie nationale. Ce volume de prêts 182 ,686 milliards FCFA a été octroyé aux bénéficiaires par :

- les institutions mutualistes à hauteur de 43% ;
- les institutions de crédit solidaire à 11% ;
- les Associations des CVECA à 6% ;
- les Sociétés de microfinance à 40%.

Ces prêts octroyés par les SFD ont servi à financer diverses activités dans plusieurs secteurs : trésorerie 48%, équipements 14%, immobilier 1%, consommation 18%, autres crédits 19%, etc..).

S'agissant de l'épargne à la même période, elle s'élève à plus de 143, 870 milliards à l'échelle nationale dont plus de :

- 55% sont mobilisés par les institutions mutualistes ;
- 10% mobilisés par les institutions crédit solidaire ;
- 6% mobilisés par les Associations des CVECA ;
- 29% sont collectés Sociétés de microfinance.

Cette épargne mobilisée auprès des producteurs est assez volatile avec plus de 50,2% de DAV contre 32,3 % de DAT et 17,5 % d'autres types de dépôts.

Pour toucher davantage de ruraux et atteindre ces résultats qui impactent l'économie rurale et agricole, l'accompagnement des partenaires techniques et financiers (FIDA, Coopération Canadienne, Coopération Danoise, Coopération luxembourgeoise, Coopération Allemande/GIZ, Coopération Belge, AFD, etc..) a été déterminant sur différents leviers de développement du secteur de la microfinance. Il s'agit des appuis en direction des acteurs institutionnels qui assurent le contrôle et la promotion du secteur et aussi des SFD. Tous ces acteurs ont été renforcés dans leur domaine de compétence, les SFD ont reçu des appuis leur permettant d'améliorer leur gouvernance, leur viabilité, d'étendre leur zone de couverture géographique et offrir des services et produits financiers adaptés aux besoins des producteurs ruraux.

Malgré cette situation, le secteur est confronté à des défis importants portant sur la gouvernance et la viabilité des SFD, l'accès durable aux ressources prêtables adaptées au besoin de la clientèle....

En définitive, le secteur de la microfinance, de par son maillage territorial actuel, sa proximité avec les acteurs du monde rural, la nature des offres de services et produits financiers, demeure une alternative d'amélioration de la bancarisation des ruraux pour un développement soutenu des activités rurales et agricoles.

4.4.2. Actions Majeures du Projet Inclusif pour le monde rural

4.4.2.1. Extension du ciblage géographique et amélioration de l'accès des ruraux aux services des SFD

Avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, 12 SFD contribuent au financement rural dans l'essentiel des bassins de production répartis dans 29 cercles dans les 5 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti)

- 12 SFD et 3 banques partenaires ;
- Plus de 604 guichets fonctionnels offrent des services financiers adaptés aux besoins des ruraux ;
- 15 ONG prestataires contribuent à la capacitation socioéconomique des groupes démunis ;
- 5 ONG et 5 bureaux prestataires pour l'accompagnement technique des OP dans le cadre du partenariat produit ;
- 29 cercles couverts dans 5 régions administratives ;
- Plus 309 000 bénéficiaires issus de groupes démunis sont touchés en milieu rural ;
- **5 milliards de FCFA** mobilisés pour renforcer les ressources prêtables des SFD via le MEREF-SFD ;
- 7 483 dossiers de prêts des groupes démunis ont été financés pour un coût global de **13 811 197 444 FCFA** au profit de 224 490 bénéficiaires ruraux (dont 51% pour les femmes) ;
- 192 OPA de 31 356 membres ont reçu le financement de leurs plans d'affaire pour un volume de **5 330 468 598 FCFA** (dont 65% de subventions, 26% de prêts et 9 % d'apport des bénéficiaires) ;
- 17 PMEAs de 1 061 membres ont reçu le financement de leurs plans d'affaire pour un volume de **3 311 953 121 FCFA** (dont 35% de subventions, 53% de prêts et 11 % d'apport des bénéficiaires).

4.4.2.2. Amélioration de l'inclusion financière rurale par le MEREF

Dans le but d'améliorer l'inclusion financière des populations rurales à faibles revenus, à travers les SFD intervenant dans le secteur agricole en priorité, a contribué positivement à donner une nouvelle performance aux SFD partenaires, par la mise à disposition courant l'année 2023 de **5.720 Milliards FCFA** de refinancements des SFD destinés au financement des producteurs ruraux (OPA, PMEAs, jeunes entrepreneurs ruraux et groupes démunis).

Globalement depuis le début des opérations en 2019, à travers les lignes de refinancement, **16 SFD partenaires du MEREF-SFD ont bénéficié d'un volume cumulé de 30.240 Milliards FCFA.**

4.4.2.3. Amélioration de la production rurale par le MEREF

Depuis le lancement en 2019, le MEREF à travers les ressources affectées du projet INCLUSIF pour le financement de ses SFD partenaires (soit un capital prêtable de 8.963 milliards FCFA), a injecté un montant de 30,240 Milliards FCFA sous formes de refinancement.

Ces refinancements ont permis aux SFD de consentir des crédits d'un volume de **31,612** **Milliards FCFA** à **582 015** bénéficiaires dont **306 859** femmes.

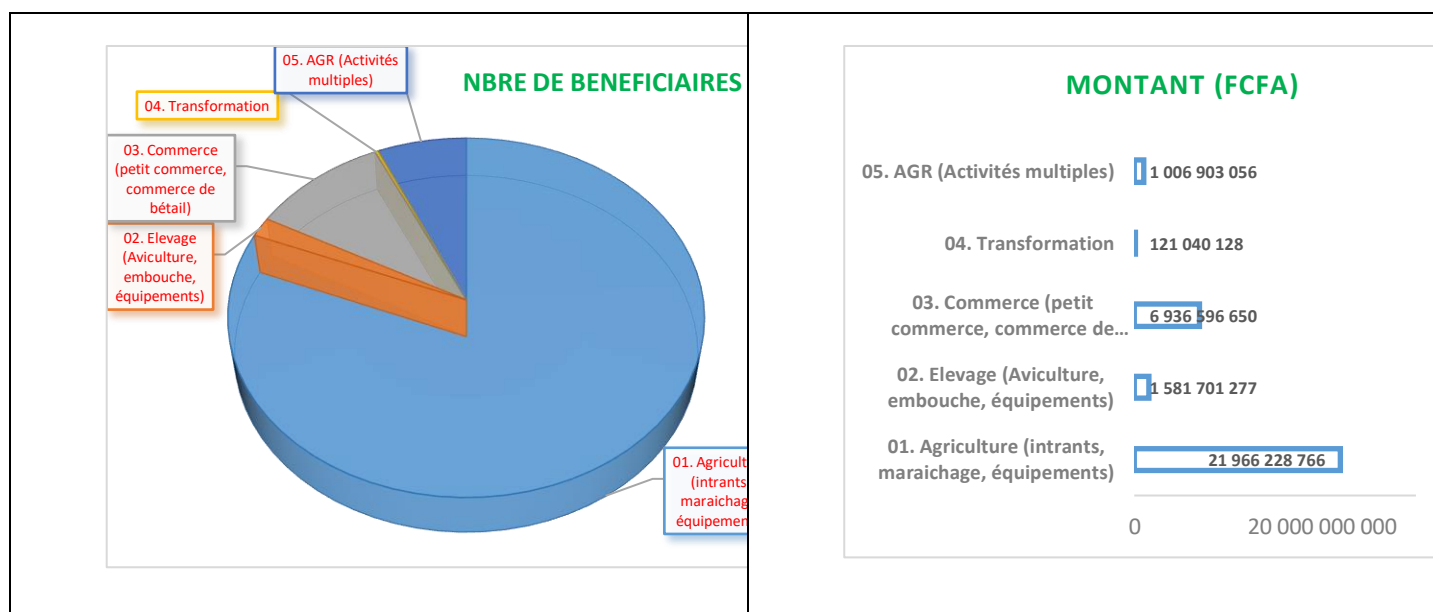
Tableau 31 : Chiffre clé du MEREF-SFD au 31 Décembre 2023.

Type	Nbre	Homme	Femme	Montant total crédits
Groupe	15 285	249 267	298 486	19 685 357 417
PME-PMIA	121	3 103	1 776	661 463 444
Individuel	29 383	22 786	6 597	11 265 649 016
Total	44 789	275 156	306 859	31 612 469 877
		582 015		

Tableau : Activités /objets de financement sur la ligne Classique

ACTIVITÉS/OBJETS DE FINANCEMENT	NBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT (F CFA)
01. Agriculture (intrants, maraichage, équipements)	472 397	21 966 228 766
02. Elevage (Aviculture, embouche, équipements)	10 086	1 581 701 277
03. Commerce (petit commerce, commerce de bétail)	59 368	6 936 596 650
04. Transformation	1 294	121 040 128
05. AGR (Activités multiples)	38 871	1 006 903 056
TOTAL	582 015	31 612 469 877

Graphique : Répartition par bénéficiaires et par ressources



4.4.3. Défis latents du secteur de la microfinance

Malgré ces résultats qu'il faut consolider, des défis subsistent qu'il faut lever. Il s'agit notamment :

- Poursuivre l'amélioration de la gouvernance et la viabilité des SFD ;
- Accroître l'inclusion financière des communautés rurales par la digitalisation de l'offre des SFD ;
- Assurer un accès durable des SFD à des ressources prêtes et adaptés aux besoins des ruraux.

Tableau 32 : situation globale du portefeuille de refinancement - MEREF au 31-12-2023.

SFD	Montant injecté aux SFD	Encours aux SFD
CVECA ON	8 546 667 000	1 550 000 000
PIYELI	4 575 000 000	1 515 000 000
NYESIGISO	3 101 135 150	250 000 000
CAECE JIGISEME	3 065 000 000	1 190 000 000
CVECA KITA	3 050 000 000	800 000 000
RMCR	2 400 000 000	500 000 000
SORO YIRIWASO	1 908 583 000	778 000 000
BENSO JAMANUN	1 400 000 000	800 000 000
BEREBEN	1 299 971 950	250 000 000
CVECA PAYS DOGON	250 000 000	50 000 000
DANISANDJI	200 000 000	50 000 000
KAFO JIGINEW	200 000 000	-
NAYRAL NEF	154 428 657	-
DEMESOW	30 000 000	10 000 000
SINSINSO	30 000 000	14 000 000
YIRIWATON	30 000 000	30 000 000
Total	30 240 785 757	7 787 000 000

Source : Projet Inclusif

V. CONTRAINTES/SOLUTIONS ET ATOUTS DU SECTEUR

5.1. Contraintes/solutions

Le tableau n°33 fait la synthèse des contraintes et solutions tant du point de vue structurelles que conjoncturelles.

Tableau 33 : Contraintes et propositions de solution

Contraintes	Propositions d'amélioration
Difficulté de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la PDA et de son plan d'action le PNISA	Poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la PDA et de son plan d'action le PNISA
Retard dans le processus d'adoption de la LPISA	Accélérer le processus de d'adoption de la loi de programmation des investissements dans le secteur Agricole pour la mise en œuvre du PNISA
La forte dépendance, notamment des petits producteurs aux aléas climatiques	L'application des mesures d'atténuation et d'adoption aux effets du changement climatique (bonnes pratiques Agricoles)
La faible mobilisation des ressources financières	Inscrire au budget d'Etat de ressources financières pour la Promotion et le développement des filières porteuses Faire le suivi de l'exécution des projets/programmes
Le faible niveau de transformation des produits Agricoles	Faire la promotion/valorisation de la transformation des Produits Agricoles
La faible maîtrise de la gestion de stocks et de la commercialisation des produits Agricoles	Construire des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits Agricoles
Le retard dans l'installation des pluies et mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace	Appliquer les bonnes pratiques Agricoles (semences adaptées, irrigation d'appoint, collecter les eaux de pluie à travers les retenues d'eau) et la poursuite des opérations de pluies provoquées
L'insuffisance du personnel	Recruter le personnel en quantité et en qualité
Le faible taux d'équipements Agricoles des producteurs	Promouvoir la mécanisation et la motorisation Agricole ; Améliorer les conditions d'accès des producteurs aux équipements subventionnés
L'insécurité dans certains bassins de production	Développer des outils de suivi à distance des activités (field buzz, télédétection, Synergy, Kobo toolbox etc.)
La non tenue des ateliers régionaux de la revue sectorielle conjointe	Assurer une large diffusion des recommandations des revues ; mobiliser des ressources financières pour la tenue des ateliers régionaux relatifs à la revue sectorielle conjointe
La non tenue à temps des revues des projets et programmes	Faire contribuer les projets/programmes au financement des revues, vue l'importance de celles-ci pour le secteur Agricole

5.2. Atouts

Les principaux atouts du secteur sont entre autres :

- la volonté politique affichée pour l'accompagnement des producteurs en acquisitions d'intrants et d'équipements Agricoles ;
- la mise en œuvre des programmes d'aménagements hydro-agricoles financés par l'Etat et les PTF pour la sécurisation des productions agricoles ;

- la mise en place et l'opérationnalisation des commissions foncières locales/villages ou de fractions pour la sécurisation des terres Agricoles ;
- l'existence de marchés à valoriser ;
- l'important potentiel en terres irrigables, en eaux, en cheptel et ressources halieutiques et aquacoles ;
- le développement d'une Agriculture péri-urbaine moderne, productive tournée vers le marché;
- la volonté politique affichée pour la promotion du secteur Agricole ;
- le potentiel important de création d'emplois, d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes ;
- la volonté politique de doter le secteur d'une loi de Programmation des Investissements à moyen terme dans le secteur Agricole ;
- la volonté politique affichée de mettre en place un programme spécial de promotion de certaines productions céréalières et maraichères de très grande consommation ;
- la volonté politique de faire la promotion de l'Agroécologie ;
- la volonté politique de réorientation de la subvention des intrants;
- la volonté politique affichée d'accroître d'utilisation des intrants locaux.

VI. CONCLUSION

La tenue de la 14^{ème} Revue Sectorielle Conjointe du Secteur Agricole, a permis aux acteurs (l'Etat, les Partenaires techniques, Organisations de la Société Civile, le Secteur privé etc.) de comprendre les avancées significatives faites dans la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole et se sont penchés sur les défis actuels et futurs du secteur.

Des efforts fournis dans la mise en œuvre des actions relatives à :

- la modernisation de l'Agriculture (mécanisation, diffusion des nouvelles technologies Agricoles, accès aux intrants et crédits Agricoles, formation des producteurs, etc.) dont les impacts ont été cernés à travers l'augmentation des productions végétales, animales, halieutiques et aquacoles ;
- l'amélioration du dispositif de suivi des projets/programmes mettant en harmonie leur exécution avec les composantes du plan d'actions de la PDA (PNISA) tout en mettant en exergue le caractère vieillissant du portefeuille ;
- l'atteinte des objectifs du CREDD et des ODD, à savoir l'agriculture intensive, l'autosuffisance alimentaire, le développement de l'élevage et de la pêche, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc., grâce à la mise en œuvre des politiques, plans/stratégies et projets/programmes soutenus par l'Etat et ses partenaires au développement ;
- l'apparition de nouveaux ennemis des cultures surtout sur le coton (jasside et jacobiasca) ;
- l'impact des changements climatiques sur la campagne Agricole (inondation, sécheresse, abandon..) ;
- l'insécurité dans les principaux bassins de production et ;
- la cherté des intrants Agricoles.

Sur la base des constats et en vue de maintenir ou d'améliorer les acquis, il a été recommandé de :

- l'évaluation de la Loi d'Orientation Agricole pour mettre en exergue les insuffisances constatées dans sa mise en œuvre afin de donner un nouvel élan à la

- modernisation de l'Agriculture tel qu'édictée par le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique ;
- l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole en vue de prendre en charge la gestion des surplus tel que défini, comme objectif, par l'article 119 de la LOA « la promotion de la commercialisation, de la transformation et des exportations de produits Agricoles » ;
 - la nécessité d'accélérer la préparation de nouveaux projets/programmes Agricoles à la CPS/SDR ;
 - la mise en place et le financement du système permanent des statistiques Agricoles afin d'améliorer la qualité des données notamment dans les sous-secteurs de Elevage et la Pêche nécessite des investissements complémentaires pour disposer de la série sur une longue période ;
 - la finalisation du processus d'adoption du document de la loi de programmation des investissements dans le secteur rural ;
 - la poursuite du programme des pluies provoquées ;
 - la poursuite de la mise en place des programmes spéciaux de promotion de certaines productions céréalières et maraichères de très grande consommation ;
 - la poursuite de l'utilisation à grande échelle des intrants locaux.

VII. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 13^{ème} REVUE

Tableau 34 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la 13^{ème} revue sectorielle conjointe

N°	Recommandations	Etat d'exécution	Commentaires
1	Mettre à la disposition des acteurs la cartographie des projets et programmes du SDR	En cours	Les perturbations sociopolitiques et sécuritaires n'ont pas permis de finaliser la cartographie des projets et programmes du SDR
2	Renforcer la mobilisation des ressources internes au niveau de la profession Agricole pour faciliter le financement des activités relatives à la structuration notamment l'enregistrement des Exploitations Agricoles	En cours	Les activités de l'enregistrement des Exploitation Familiales Agricoles et des Entreprises Agricoles sont couplées au Recensement Général Agricole
3	Définir un objectif de transformation du coton fibre à moyen et long terme	Non exécuté	
4	Elaborer la stratégie Nationale de l'Agro Ecologie et la Transition Ecologique	En cours	La stratégie est en cours d'élaboration, un groupe de travail est mis en place pour l'élaboration des textes règlementaires relatifs à l'agro écologie et l'agriculture biologique ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale. Aussi, la pratique de l'agroécologie gagne de l'ampleur au niveau de différentes régions. Au total, plus de 180 461,5 ha toutes cultures confondues sont enregistrés sous cette pratique
5	Mettre en place un mécanisme de gestion du savoir qui prend en compte tous les acquis Agricole et Alimentaire	Non exécuté	Manque de financement

6	Faire l'état des lieux de la mise en œuvre du plan d'opération de la LOA	Non exécuté	Manque de financement
7	Poursuivre la mise en place du régime de l'assurance Agricole	En cours	Manque de financement
8	Elaborer une feuille de route pour la finalisation du processus PNCA et SNCA	Exécuté	Les documents sont élaborés et disponibles
9	Elaborer et adopter le plan stratégique de la recherche Agricole	Non exécuté	Manque de financement
10	Diligenter les accords-cadres Etat/Interprofessions	Non exécuté	Manque de financement
11	Diligenter l'élaboration et l'adoption : - Politique de Promotion des Productions Végétales ; - Politique de Protection et de Surveillance des Animaux	Non exécuté	Manque de financement
12	La relecture de la Politique Nationale du Développement de l'Elevage	Non exécuté	Manque de financement
13	La relecture de la Politique Nationale du Développement de la Pêche	Non exécuté	Manque de financement
14	Evaluer l'approche sectorielle	Non exécuté	Manque de financement
15	Actualiser la Politique de Développement Agricole et son plan d'action PNISA	Non exécuté	Manque de financement

Source : CPS/SDR